



**MÉMORANDUM D'ENTENTE
SUR LA CONSERVATION DES
REQUINS MIGRATEURS**

CMS/Sharks/MOS4/Rapport
31 octobre 2023
Original : Anglais

4e Réunion des Signataires (MOS4 Requins)
Bonn, 28 février – 2 mars 2023

RAPPORT DE REUNION

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

1. Mme Melanie Virtue (Secrétariat) a souhaité la bienvenue aux participants, ouvert la réunion et invité Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutive de la CMS, à prononcer une allocution d'ouverture.
2. Mme Fraenkel a souhaité la bienvenue à tous les participants à la quatrième Réunion des Signataires du Mémoire d'entente sur la conservation des requins migrateurs (MOS4), et tout particulièrement à l'Ambassadeur de la Côte d'Ivoire. Le texte de l'allocution de Mme Fraenkel figure à l'annexe 1 du présent rapport.

Point 2 de l'ordre du jour : Règlement intérieur

3. Le Secrétariat a présenté le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.2.1](#) contenant le Règlement intérieur, adopté lors de la deuxième Réunion des Signataires (MOS2) à l'exception de la Règle 12 sur le quorum et de la Règle 15 sur la prise de décision, pour lesquelles des options demeurent indiquées entre crochets. En ce qui concerne la prise de décision, le Secrétariat a proposé que la MOS4 s'aligne sur le paragraphe 18 du Mémoire d'entente sur la conservation des requins migrateurs (MdE Requins) ([CMS/Sharks/MOS4/Inf.3](#)), conformément aux paragraphes 2 et 3 du document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.2.1](#). En ce qui concerne le quorum, le Secrétariat a proposé que la MOS4 s'aligne sur la Règle 30 du Règlement intérieur adopté lors de la MOS1.
4. Les États-Unis d'Amérique ont accepté ces propositions sans préjudice du texte entre crochets et l'Union européenne a accepté le texte cité aux paragraphes 2 et 3 tel que proposé.
5. La MOS4 a pris note du Règlement intérieur figurant à l'annexe du présent rapport, ce document devant s'appliquer jusqu'à sa modification ou jusqu'à l'adoption de nouvelles règles. La MOS4 a accepté que le texte cité aux paragraphes 2 et 3 s'applique à la MOS4, en lieu et place du texte entre crochets des Règles 12 et 15.
6. Un groupe de travail (GT) chargé de discuter de la participation aux réunions a été convoqué le dernier jour, sous la présidence du Royaume-Uni et avec la participation de l'Australie, de l'Union européenne (UE), de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Suède et des États-Unis. La secrétaire exécutive de la CMS, ainsi que la juriste de la CMS, ont également participé à la réunion. Les participants ont convenu que, pour cette réunion uniquement, en raison de circonstances exceptionnelles liées aux grèves nationales dans les transports et aux

perturbations qui en ont résulté, les Signataires participant en ligne avec des pouvoirs valides contribueraient au quorum.

Point 3 de l'ordre du jour : Élection du Bureau

7. Le Secrétariat a sollicité des candidatures pour les postes de Président et de Vice-Président de la réunion. L'Union européenne, appuyée par le Kenya, a désigné l'Allemagne pour la Vice-Présidence et l'Allemagne, appuyée par les États-Unis, a désigné le Kenya pour la Présidence. M. Mohamed Omar Said (Kenya) a été dûment élu Président et M. Jürgen Friedrich (Allemagne) a été élu Vice-Président.
8. Le Président a remercié l'Allemagne pour sa désignation et les Signataires pour leur soutien, avant de déclarer la réunion ouverte.

Point 4 de l'ordre du jour : Ordre du jour et calendrier

9. La MOS4 a adopté l'ordre du jour et le calendrier tels que présentés dans le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.4.1/Rev.3](#), intitulé « Ordre du jour provisoire et liste des documents », ainsi que dans le document [CMS/Sharks/MOS3/Doc.4.2//Rev.1](#), intitulé « Ordre du jour provisoire annoté et programme de la réunion », sans commentaire.

Point 5 de l'ordre du jour : Commission de vérification des pouvoirs

10. Le Règlement intérieur prévoit la mise en place d'une Commission de vérification des pouvoirs, composée d'un Signataire de chacune des six régions. Les Signataires ont le droit de participer aux discussions, mais pas aux décisions, tant que leurs pouvoirs n'ont pas été vérifiés.
11. Les membres de la commission de vérification des pouvoirs établie pour la MOS4 étaient les Comores, le Costa Rica, le Portugal, Samoa, l'Arabie Saoudite et les États-Unis. Les États-Unis ont assuré la présidence de la Commission.
12. En raison d'une grève des transports en Allemagne la veille du début de la réunion, plusieurs Signataires n'ont pas pu se déplacer, ce qui a réduit le nombre de Signataires accrédités présents.
13. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une réunion hybride, les Signataires concernés ont pu se joindre à la réunion via Zoom. Ils ont pu intervenir, mais n'ont pu qu'entendre la langue d'origine des interventions. Deux Signataires accrédités, la Somalie et les Émirats arabes unis, ont participé de cette manière, conformément à la décision du groupe de travail sur la participation aux réunions mentionnée au point 2 de l'ordre du jour.
14. Le dernier jour, le président de la commission de vérification des pouvoirs a indiqué que les pouvoirs de 25 signataires avaient été reçus, examinés par la commission et acceptés : Australie, Brésil, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Équateur, Égypte, Union européenne, France, Allemagne, Guinée, Kenya, Monaco, Pays-Bas, Portugal, Samoa, Arabie Saoudite, Sénégal, Somalie, Suède, Togo, Émirats arabes unis, Royaume-Uni (RU), États-Unis et Vanuatu. Aucun pouvoir n'avait été reçu de la part de Madagascar, bien que le pays soit présent.
15. Au cours de ses délibérations, la Commission a examiné et accepté plusieurs accréditations présentées sous divers formats électroniques. Reconnaisant l'évolution de la technologie et le fait que de nombreux gouvernements mènent déjà des affaires officielles en utilisant

des signatures électroniques, la Commission a recommandé que, la prochaine fois que le Règlement intérieur serait ouvert à la modification, les Signataires envisagent de mettre à jour la formulation de la Règle 8 afin d'inclure des lignes directrices pour l'acceptation des documents électroniques.

16. La liste complète des participants figure à l'Annexe 2 du présent rapport.

Point 6 de l'ordre du jour : Admission des observateurs

17. Le Secrétariat a fourni une mise à jour du document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.6.1](#), intitulé « Admission des observateurs », informant les participants des observateurs supplémentaires suivants qui s'étaient inscrits ou participaient en ligne : l'Argentine, le Canada et la Croatie en tant qu'États de l'aire de répartition non signataires du MdE Requins, la Dutch Elasmobranch Society en tant que Partenaire coopérant et le Fonds Mondial pour la nature (WWF) Méditerranée, représentant le Partenaire coopérant WWF International.
18. En l'absence d'objection, tous les observateurs inscrits ont été admis à la réunion.

Point 7 de l'ordre du jour : Rapports sur la mise en œuvre

Point 7.1 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat

19. Le Secrétariat a évoqué les documents pertinents [CMS/Sharks/MOS4/Doc.7.1](#) « Rapport du Secrétariat », [CMS/Sharks/MOS4/Inf.4](#), [Inf.7](#), [Inf.8](#), [Inf.9](#) et [Inf.10](#), et a signalé que, depuis la troisième Réunion des Signataires (MOS3), la France avait signé le MdE Requins, ce qui portait à 49 le nombre total de Signataires.
20. Le Secrétariat a également indiqué qu'il y avait maintenant 16 partenaires coopérants. Les Partenaires coopérants les plus récents étaient Save Our Seas Convention, Marine Research and Conservation Foundation (MARECO), Divers for Sharks et le Large Marine Vertebrate Research Institute (LAMAVE) des Philippines. Le Secrétariat a rappelé aux Signataires qu'ils devaient nommer officiellement des points de contact.
21. Les activités menées par le Secrétariat depuis la MOS3 comprenaient les suivantes : collecte de fonds, facilitation du travail du Comité consultatif et du Groupe de travail sur la conservation (CWG), renforcement des capacités, communication et sensibilisation ([CMS/Sharks/MOS4/Doc 11.1](#) « Mise en œuvre et examen du programme de renforcement des capacités »), coopération avec la CMS, y compris en vue de la Treizième Conférence des Parties (COP13) et des préparatifs de la COP14, ultérieurement en 2023, et coopération avec des organisations intergouvernementales.
22. Le Secrétariat a souligné un certain nombre de points essentiels de l'ordre du jour, y compris les suivants : modifications de l'Annexe 1 du MdE Requins concernant le Requin océanique à pointe blanche, le Requin marteau lisse et le Requin-hâ ([CMS/Sharks/MOS4/Doc.9.1](#) et [CMS/Sharks/MOS4/Doc.9.1.1](#)) ; une décision de la CMS sur l'examen des données et connaissances actuelles sur les niveaux de prises accessoires de requins et de raies ainsi que sur la réduction des prises accidentelles (décisions 13.62 à 13.63 de la COP13 à la CMS) ([CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.7](#)) ; les décisions de la COP13 sur les raies rhinocéros, la conservation par le gouvernement gabonais du poisson-guitare, les actions concertées sur les requins-baleines, les raies mobulidés et les requins-anges, ainsi que le plan d'action par espèce (SSAP) pour le requin-ange, qui met en œuvre l'action concertée convenue lors de la MOS3.

23. Le Secrétariat a également annoncé que Mme Rima Jabado, membre du Comité consultatif pour l'Asie et Présidente du Groupe de spécialistes des requins de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), avait été nommée Conseillère de la CMS pour les poissons marins.
24. L'Union européenne a encouragé le renforcement de la coopération avec les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) afin de créer des synergies dans la mise en œuvre des objectifs du MdE.
25. Les Signataires ont pris note du rapport.

Point 7.2 de l'ordre du jour : Rapports des Signataires

26. Les Signataires ont été invités à prendre la parole s'ils disposaient d'informations complémentaires aux données figurant dans leurs rapports nationaux.
27. Le Kenya a annoncé l'élaboration d'un plan d'action national (2023-2026) visant à préserver les requins et les raies dans ses eaux marines. Parallèlement à ce plan, une stratégie nationale pour la conservation des requins a été déployée. Ces efforts de conservation étaient guidés par les résultats d'une évaluation de référence sur le statut des requins et des raies dans les eaux marines du Kenya, ainsi que par une évaluation des risques écologiques dans les zones de pêche, réalisée en 2022.
28. En outre, le Kenya a fait part de sa collaboration avec la République-Unie de Tanzanie en vue de créer une zone de conservation marine transfrontalière entre les deux pays. Cette démarche va dans le sens d'une décision prise lors de la Conférence des Parties à la Convention de Nairobi en 2015. L'initiative est menée en partenariat avec le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), la Convention de Ramsar, le WWF, la Société pour la conservation de la vie sauvage (WCS) et le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW).
29. Le Royaume-Uni a annoncé l'introduction d'un nouveau projet de loi, intitulé « UK Shark Fins Bill », qui fait actuellement l'objet d'un examen au Parlement et devrait être adopté d'ici la fin de l'année 2023. L'objectif principal de ce projet de loi est d'interdire l'importation et l'exportation d'ailerons de requins détachés afin d'éliminer la possibilité d'obtenir des ailerons issus de la pratique du prélèvement à vif et de promouvoir la conservation des populations de requins à l'échelle mondiale.

Point 7.3 de l'ordre du jour : Rapport du Comité consultatif

30. Le Président a invité M. John Carlson, Président du Comité consultatif, à présenter le rapport du Comité, évoquant les documents pertinents : [CMS/Sharks/MOS4/Doc.7.3](#), [CMS/Sharks/MOS4/Inf.4](#), [Inf.7](#), [Inf.8](#), [Inf.9](#), et [Inf.10](#).
31. Le Président du Comité consultatif a fait le point sur les activités réalisées par le Comité au cours de la période triennale précédente (2019-2022), notamment l'élaboration d'un nouveau format pour les rapports nationaux soumis à un groupe de travail intersessions, dont le Comité espère qu'il rationalisera et facilitera les rapports nationaux pour les Signataires. Malgré les défis de la COVID-19, le Comité consultatif a tenu onze réunions officielles en ligne pour faciliter ses travaux. Le Président du Comité consultatif a remercié le Secrétariat pour son aide dans l'organisation de ces réunions, et il a remercié les collègues du Comité pour leur travail.

32. Le Président du Comité consultatif a mis en avant certains des travaux accomplis, y compris les suivants :
- Préparation d'une mise à jour de l'évaluation de la proposition d'inclure le Requin-hâ dans l'Annexe 1 du MdE ([CMS/Sharks/MOS4/Doc.9.1.1](#)) ;
 - Préparation d'un projet de Plan d'action par espèce pour l'Ange de mer en Méditerranée (Activité 2.3) ([CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.1](#)) ;
 - Élaboration d'un système de notation pour aider les Signataires à donner la priorité aux requins et aux raies figurant à l'Annexe 1 du MdE ([CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.5](#)) ;
 - Conception de supports pour le renforcement des capacités, y compris pour la formation des observateurs pour l'Afrique de l'Ouest et la mise à jour et l'élaboration de fiches d'information sur le statut des espèces et les initiatives actuelles de conservation et de gestion ;
 - Participation à plusieurs initiatives menées par le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN et contribuant à la mise en œuvre du MdE Requins ; et
 - Contribution aux travaux de la CMS, y compris par la soumission d'observations sur les propositions d'inclusion du Requin océanique à pointe blanche, du Requin marteau lisse et du Requin-hâ dans les Annexes de la CMS à la COP13, et participation aux réunions du Comité de session du Conseil scientifique pour aider à formuler des conseils sur les propositions relatives aux requins qui ont été présentées.
33. Le Président du Comité consultatif a indiqué qu'il avait été proposé d'organiser la quatrième réunion du Comité plus tard en 2023 et que le Comité espérait continuer à fournir conseils et orientations aux Signataires à l'issue de la MOS4.
34. Les Signataires ont pris note du rapport.

Point 7.4 de l'ordre du jour : Rapport des Parties coopérantes

35. Shark Trust a indiqué qu'ils avaient travaillé activement pour la conservation de plusieurs espèces concernées par le MdE Requins depuis la troisième Réunion des Signataires (MOS3), y compris en œuvrant pour : 1) la limitation de la pêche du Requin-taupe bleu et du Requin bleu dans le cadre de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) ; 2) la protection au niveau national d'espèces fortement menacées, y compris le Requin océanique à pointe blanche, les Poissons-scies et l'Ange de mer. Shark Trust a invité les participants à la session parallèle sur l'action collaborative pour l'Ange de mer commun en Méditerranée qui se tiendrait ce soir-là, en mentionnant le projet de Plan d'action par espèce pour l'Ange de mer en Méditerranée évoqué au point 10.1 de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour : Rapports nationaux

Point 8.1 de l'ordre du jour : Analyse des rapports nationaux

36. Le Secrétariat a présenté le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.8.1](#), intitulé « Analyse des rapports nationaux ». Le Secrétariat a noté qu'ils avaient reçu 17 rapports nationaux de la part des signataires, et six rapports supplémentaires de la part des États membres de l'UE. Deux autres rapports ont été reçus tardivement et n'ont pas été inclus dans l'analyse et le rapport.

37. Le Secrétariat a rédigé une synthèse (dans l'annexe 2 du rapport) des Signataires qui sont des États de l'aire de répartition pour chaque espèce inscrite à l'Annexe 1. Il a été souligné que les Signataires de l'aire de répartition dont les navires capturent des espèces inscrites à l'Annexe 1 en dehors de leur zone de juridiction nationale répondent à la définition d'un État de l'aire de répartition.
38. Les espèces les plus fréquemment capturées (ou « potentiellement capturées ») étaient l'Aiguillat commun, le Requin soyeux et le Requin-taupe bleu. Treize Signataires, qui étaient également Parties à la CMS, ont déclaré avoir capturé des espèces inscrites à l'Annexe I de la CMS.
39. Douze répondants ont indiqué qu'ils coopéraient actuellement avec d'autres Signataires, des ONG, des États de l'aire de répartition non signataires et des organismes de pêche régionaux. Peu de réponses ont été reçues concernant les obstacles à la coopération, mais les répondants ont indiqué que le manque de financement et le manque de formation constituaient des obstacles.
40. Le Secrétariat a également demandé des informations sur les directives régionales (ou nationales) d'identification, de manipulation et de libération sûres utilisées par les signataires. Dix-neuf Signataires ont indiqué qu'ils utilisaient des directives, sous diverses formes, et les répondants ont partagé de nombreuses ressources, présentées dans le tableau 4 de l'Annexe.
41. En ce qui concerne le format des rapports nationaux, un seul répondant a rempli le formulaire en ligne. Certains ont signalé que le problème de ce formulaire en ligne était qu'il n'était pas possible de le sauvegarder pour y revenir ultérieurement. Le Secrétariat a donc fourni une version Word hors ligne du formulaire, qui a été utilisée par la quasi-totalité des répondants.
42. Une version du format de rapport a été diffusée aux Signataires en octobre 2022 pour approbation. Certains Signataires ont utilisé cette version plutôt que le formulaire final révisé, qui comportait une question supplémentaire (en réponse aux retours d'informations) ; certaines informations ne figuraient donc pas dans leurs rapports. Le Secrétariat a proposé de concevoir des questions de type oui/non, en particulier pour les informations spécifiques aux espèces, à utiliser en plus du texte libre et des questions à choix multiples relatives au renforcement des capacités de coopération et aux mesures de protection pour les futurs rapports. En l'absence, pour le moment, d'un outil de rapport en ligne approprié, le Secrétariat a proposé un retour au formulaire de rapport hors ligne jusqu'à ce que l'outil adéquat soit disponible.
43. L'Australie a observé que le format de rapport national ne permettait pas d'inclure dans l'analyse la mise en œuvre du programme de travail ou du plan de conservation. L'Australie a suggéré qu'il conviendrait de revoir la structure des rapports nationaux pour la rendre plus adaptée à l'objectif visé. Le signataire a demandé des précisions sur le type de données requises pour la question relative aux documents justificatifs des captures effectuées dans la zone de compétence nationale, car la formulation générale de cette demande ne permet pas de savoir exactement quelles données doivent être fournies et comment elles seront utilisées. Le signataire a indiqué que ses collègues du secteur de la pêche avaient fait remarquer que cette question pouvait être interprétée de plusieurs manières différentes et qu'il serait difficile d'effectuer des comparaisons.

Point 9 de l'ordre du jour : Propositions de modification du MdE et de ses annexes

Point 9.1 de l'ordre du jour : Modification de l'Annexe 1 du MdE Requins

44. Le Président a présenté ce point de l'ordre du jour et attiré l'attention sur les documents [CMS/Sharks/MOS4/Doc.9.1](#), « Modification de l'Annexe 1 du MdE Requins », [UNEP/CMS//COP13/Doc.27.1.10](#), « Proposition d'inscription du requin-hâ à l'Annexe II de la Convention »¹ et [CMS/Sharks/MOS4/Doc 9.1.1](#), « Évaluation de la proposition d'inscription du requin-hâ à l'Annexe 1 du MdE ».

Point 9.1.1 de l'ordre du jour : Évaluation de la proposition d'inscription du Requin-hâ (*Geleorhinus galeus*) à l'Annexe 1 du MdE

45. Le Secrétariat a invité les Signataires à prendre acte des conclusions du Comité consultatif lorsqu'ils examineraient la proposition d'inscrire le Requin-hâ à l'Annexe 1 du MdE Requins.
46. M. James Ellis, Vice-Président du Comité consultatif, a présenté l'évaluation actualisée de la proposition d'inscription du Requin-hâ à l'Annexe 1 du MdE Requins. M. Ellis a présenté une carte tirée de la dernière évaluation de la liste rouge de l'UICN, qui montre que le Requin-hâ est présent à l'échelle mondiale, mais que sa répartition est limitée aux mers tempérées froides et chaudes de l'hémisphère Nord et de l'hémisphère Sud, ce qui laisse planer une certaine incertitude quant à sa répartition. Il existe des stocks distincts dans les régions du Pacifique Nord, de l'Atlantique Nord-Est, de l'Afrique septentrionale, de l'Amérique du Sud et du Pacifique Sud-Est, ainsi qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande.
47. Le Comité consultatif a réévalué ce document, ainsi que d'autres publications, pour élaborer ses recommandations quant à la question de savoir si l'espèce remplit les critères d'inscription à l'Annexe 1 du MdE Requins. Il a conclu à l'existence d'un schéma migratoire dans la plupart des zones analysées. Dans le Pacifique Nord-Est, l'Atlantique Sud-Ouest et l'Atlantique Nord-Est, l'espèce a franchi les limites juridictionnelles. Les données pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont démontré l'existence de déplacements. Le Comité consultatif n'a pas pu fournir de réponse définitive sur l'importance de ces déplacements, mais il a noté que les individus traversaient principalement la mer de Tasmanie et a conclu que l'état de conservation global du Requin-hâ était défavorable. Dans de nombreuses régions, l'espèce est en déclin. Dans le Pacifique Nord-Est, ce déclin s'agissait d'un cas typique d'effondrement des stocks dû à l'intensification des activités de pêche.
48. Le Comité consultatif a également conclu que la réalisation d'études collaboratives profiterait à toutes les populations géographiques, observant que des discussions avaient été engagées au sein de la communauté scientifique pour tenter d'approfondir le travail sur le Requin-hâ compte tenu de son état de conservation. Étant donné qu'il existe des preuves suffisantes que le Requin-hâ franchit les frontières nationales, le Comité consultatif a noté qu'il serait intéressant de travailler en collaboration avec les signataires concernés, et le travail effectué par l'Australie et la Nouvelle-Zélande depuis les années 1950 a été mentionné. Le Comité consultatif a donc conclu que le Requin-hâ remplissait les conditions requises pour être inscrit sur la liste figurant à l'Annexe 1.
49. Le Président a remercié le Vice-Président du Comité consultatif ainsi que les membres du Comité pour leur travail sur l'évaluation. Le Kenya, le Togo et le Sénégal ont soutenu la

¹ Conformément au document [CMS/Sharks/MOS4Outcome 3.2](#) Modifiant la liste des espèces inscrites à l'Annexe 1 du MdE, « les espèces de requins ou de raies inscrites aux Annexes de la CMS seront automatiquement examinées par le Comité consultatif en tant qu'inscriptions proposées à l'Annexe 1 du MdE ». À cette fin, la proposition originale soumise à la COP13 de la CMS a été évaluée par le Comité consultatif et présentée à la MOS4 pour considération.

proposition, tout comme l'Union européenne, cette dernière ayant relevé qu'il s'agissait d'une proposition qu'elle avait présentée à la COP13 en 2020.

50. L'Australie a soutenu la proposition d'inscrire le Requin-hâ à l'Annexe 1 du MdE Requins, tout en soulignant plusieurs points.
51. L'Australie a exprimé son accord avec la recommandation formulée en 2020 par le Conseil scientifique de la CMS sur cette proposition, telle que préparée en vue de la COP13 de la CMS, à savoir que les études génétiques et de marquage ont démontré une connectivité limitée au sein de la population de Requins-hâ d'Australie et de Nouvelle-Zélande et que la population d'Océanie ne répond donc pas à la définition d'une espèce « migratrice » selon la définition de la CMS, car il n'a pas été possible de démontrer qu'une proportion notable de la population entreprenait des mouvements prévisibles et cycliques à travers les frontières juridictionnelles nationales.
52. L'Australie a également approuvé la conclusion du Conseil scientifique selon laquelle la population australo-néo-zélandaise de Requins-hâ devrait être exclue de la CMS. La COP13 de la CMS a toutefois décidé d'inscrire le Requin-hâ à l'Annexe II de la CMS. L'Australie a donc émis une réserve sur cette inscription sur les listes de la CMS.
53. Le soutien de l'Australie à l'inscription de cette espèce à l'Annexe 1 du MdE Requins reposait néanmoins sur les principales considérations suivantes :
 - Premièrement, lors de la MOS3, il a été convenu d'intégrer au MdE Requins des définitions du terme « espèce migratrice » plus précises que la CMS en ce qui concernait les requins et les raies, et l'Australie était d'accord avec le conseil formulé par le Comité consultatif, à savoir que le Requin-hâ répond à la définition d'un « migrateur régional » au sens du MdE Requins. Les données disponibles indiquent que l'espèce traverse les frontières nationales dans chacune des différentes parties de son aire de répartition biogéographique. Toutefois, en Océanie, les données suggèrent que ces mouvements ne sont pas entrepris par une proportion significative de la population et il n'a pas été démontré qu'ils sont prévisibles ou cycliques.
 - En outre, l'Australie a récemment entrepris une évaluation de la population de son stock de Requins-hâ en utilisant des techniques novatrices de marquage-recapture basées sur l'identification génétique des paires des individus apparentés. Cette étude a permis de réaliser l'évaluation de cette population, la plus rigoureuse à ce jour. L'une des conclusions importantes en est que, compte tenu de l'abondance absolue relativement faible observée dans les eaux australiennes par rapport à l'importante population néo-zélandaise correspondante, il convient de supposer que les échanges entre les deux juridictions sont faibles.
 - Cela ne veut toutefois pas dire que l'Australie estime que le Requin-hâ n'entreprend pas de mouvements substantiels dans sa région. L'Australie est un grand pays et les preuves de déplacement dans les eaux australiennes sont comparables à celles d'autres régions, mais ces déplacements ne traversent pas autant les frontières juridictionnelles nationales.
 - Deuxièmement, si l'on examinait les données mondiales dans leur ensemble, il ne faisait guère de doute que l'état de conservation mondial de cette espèce était défavorable, conformément à la conclusion qui lui avait été attribuée dans la liste rouge de l'UICN en 2020, à savoir « en danger critique d'extinction ». Cependant,

pour l'Océanie, la situation était particulière. Il s'avérait que ses populations étaient parmi les plus étudiées au monde et que, d'après des données fiables à long terme, la population néo-zélandaise était stable, gérée de manière durable et répertoriée comme « non menacée ».

54. En revanche, en Australie, où l'espèce était considérée comme « surpêchée », il était démontré qu'elle répondait aux critères d'inscription sur la liste des espèces en danger ; elle était gérée comme une espèce « dépendant de la conservation » en vertu de la législation nationale australienne et faisait l'objet d'une stratégie de reconstitution, élaborée pour garantir le déploiement des mesures de gestion nécessaires pour enrayer le déclin de l'espèce et favoriser la reconstitution des stocks afin de maximiser ses chances de survie à long terme dans la nature.
55. Le modèle créé à partir des résultats préliminaires de la récente étude par marquage-recapture basée sur l'identification génétique des paires des individus apparentés a permis d'estimer que l'abondance dans les eaux australiennes était inférieure à ce que l'on pensait auparavant, cette estimation faisant état de 50 000 individus matures en 2000, avec une tendance positive éventuelle (de 0,23) indiquant des signes possibles de reprise entre 2000 et 2011.
56. Enfin, comme l'a souligné le Comité consultatif dans sa recommandation, la structure des stocks et la biologie des requins-hâ semblent complexes, et nous ne les comprenons pas encore entièrement.
57. Compte tenu de la situation délicate de cette espèce et de l'expérience considérable de l'Australie en Océanie en matière de gestion des interactions avec les pêcheries associées, et du fait que l'un des principaux objectifs du MdE Requins est de renforcer la coopération nationale, régionale et internationale pour la conservation des requins migrateurs, l'Australie estimait que cette espèce était le candidat idéal pour la démarche collaborative que permettrait une inscription à l'Annexe 1 du MdE Requins.
58. Le dernier jour de la réunion, les Signataires ont convenu par consensus d'inscrire le requin-hâ (*Galeorhinus galeus*) à l'Annexe 1 (voir [CMS/Sharks/MOS4/Outcome 4.1](#)).

Point 10 de l'ordre du jour : Mesures de conservation (y compris habitats, espèces, menaces)

Point 10.1 de l'ordre du jour : Plan d'action par espèce pour l'Ange de mer en Méditerranée

59. Le Président a présenté ce point de l'ordre du jour en évoquant le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.1](#). Le Président du Comité consultatif a expliqué qu'il avait été demandé au Comité consultatif d'aider à faciliter la production d'un Plan d'action par espèce (SSAP) pour l'Ange de mer en Méditerranée. Le Comité consultatif avait préparé l'avant-projet avant de consulter divers instituts et organisations, notamment le Angel Shark Conservation Network et diverses autres ONG, les points focaux des États signataires et d'autres États de l'aire de répartition, ainsi que le Secrétariat. Le travail avait été effectué en ligne pendant la pandémie.
60. Le Président a fait remarquer que le Plan d'action par espèce ne devrait pas être considéré comme un équivalent des plans d'action élaborés par la communauté des organisations non gouvernementales (ONG), mais plutôt comme un document distinct dirigé par le Comité consultatif. Ce plan est divisé en quatre sections : une évaluation biologique qui comprend un aperçu des connaissances biologiques actuelles, un exposé des menaces, une

présentation des mesures politiques et législatives, et un cadre d'action. Quatre objectifs de niveau supérieur ont été définis pour assurer un niveau approprié de protection de l'espèce.

61. Le Président a invité la MOS4 à prendre note du projet de Plan d'action par espèce ainsi qu'à examiner les projets de décisions et les projets d'activités visant à soutenir la mise en œuvre de ce plan.
62. Les États-Unis ont demandé si le Plan d'action par espèce serait ensuite soumis à l'approbation de la CMS, et qui était responsable de sa mise en œuvre. Le Secrétariat a expliqué que le Plan d'action par espèce serait transmis à la Conférence des Parties pour adoption, après quoi les Signataires, les Parties à la CMS et les États de l'aire de répartition joueraient un rôle important dans sa mise en œuvre.
63. Monaco a remercié le Secrétariat et le Comité consultatif pour l'élaboration de cet important document.
64. Le Shark Trust, avec le soutien des organisations Shark Advocates International, Humane Society International, Shark Project, IFAW International et Law of the Wild, a salué la présentation du Plan d'action par espèce. Ils ont fait référence à l'événement parallèle de la veille, organisé par le Shark Trust au nom des partenaires et collaborateurs du réseau Angel Shark Conservation Network, qui a mis en évidence la richesse des recherches et des mesures de conservation menées par de nombreuses organisations dans toute la région, ainsi que l'engagement et la collaboration impressionnants observés à l'égard du Plan d'action régional pour la Méditerranée. En raison de la surpêche, les trois espèces d'Ange de mer en Méditerranée sont en danger critique d'extinction. Plusieurs États côtiers, y compris certains Signataires du MdE Requins, n'ont pas encore appliqué les interdictions régionales convenues il y a plus de dix ans, ce qui expose les Anges de mer à un risque important et persistant. Les organisations ont noté avec satisfaction l'inscription de l'Ange de mer en première position du classement figurant dans la deuxième *étude de cas* du document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.5](#), mais elles ont demandé instamment qu'une action politique de conservation soit déployée, et non pas seulement des recherches supplémentaires, exhortant les Signataires de s'engager activement dans le Plan d'action par espèce et de soutenir leurs organisations nationales dans sa mise en œuvre.
65. Le WWF a exprimé son soutien au Plan d'action par espèce et a souligné l'importance de l'inclusion de mesures de gestion dans les plans de gestion actuellement élaborés par les pays dans le cadre de l'initiative « 30 par 30 », qui offre une occasion de faire en sorte que les habitats importants soient protégés et que les Anges de mer soient pris en considération dans les plans de gestion. Le WWF a également insisté sur l'importance de la participation des communautés côtières en vue d'améliorer les connaissances écologiques locales et d'élaborer des mesures de gestion efficaces au moyen de processus participatifs, tels que la cogestion.
66. Les États-Unis ont proposé quelques modifications textuelles au projet de décision, notamment en vue de préciser que la MOS4 recommandait « l'adoption formelle du Plan d'action par espèce pour l'Ange de mer en Méditerranée par les Parties à la CMS » et recommandait à ces dernières « de mettre en œuvre le Plan d'action par espèce ». L'adjectif « formelle » a été jugé inutile et supprimé à la demande du Sénégal.
67. Monaco et l'Union européenne ont également recommandé aux Parties à la CMS et aux Signataires du MdE de soutenir le Plan d'action par espèce.

68. Le dernier jour de la réunion, le Secrétariat a présenté le texte révisé des projets de décision, qui a été adopté par la MOS4 sans modification.
69. Les Signataires
- a) se sont félicités du travail entrepris par le Comité consultatif, avec le soutien du Secrétariat, pour élaborer le Plan d'action par espèce pour l'Ange de mer en Méditerranée ;
 - b) ont recommandé que les Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) adoptent le Plan d'action par espèce pour l'Ange de mer en Méditerranée lors de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la CMS (COP14 de la CMS) ;
 - c) ont recommandé aux Parties à la CMS et aux Signataires du MdE Requins de mettre en œuvre le Plan d'action par espèce lorsque celui-ci aura été adopté par la CMS.
70. Les activités de mise en œuvre ont été approuvées et inscrites dans le Programme de travail (2023-2025).

Point 10.2 de l'ordre du jour : Élaboration d'une stratégie de conservation et de plans d'action pour les requins et raies pélagiques

71. Le Président du Comité consultatif a présenté le document [CMS/Sharks/MOS3/Doc.10.2](#), intitulé « Élaboration d'une stratégie de conservation et de plans d'action pour les requins et les raies pélagiques », et le document [CMS/Sharks/MOS3/Inf.6](#), intitulé « Half a Century of global decline in oceanic sharks and rays ».
72. Une évaluation (Nathan Pacoureau et al., 2019) de l'état de conservation mondial de 31 espèces pélagiques, dont beaucoup sont inscrites à l'Annexe du MdE Requins et sont évaluées selon les critères de l'UICN, a révélé que leur abondance mondiale avait diminué de 71 % depuis 1970, ce qui coïncide avec une multiplication par 18 de la pression de pêche relative.
73. Le Comité consultatif a recommandé l'élaboration d'un plan et d'une stratégie de conservation pour les requins et les raies pélagiques visant à rassembler des données sur les requins et les raies inscrits à l'Annexe 1 du MdE Requins en coopération avec le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN, à partir d'un examen de la définition d'une espèce pélagique et conformément aux espèces incluses dans le Plan de conservation, étant donné que de nombreuses espèces pélagiques fréquentent à la fois les eaux océaniques et les eaux côtières.
74. Il n'existe actuellement aucun plan de conservation formel pour la plupart des espèces en danger. Certaines réglementations nationales ont été adoptées en matière de reconstitution et de gestion des pêches pour ces espèces, mais tous les pays exploitant des espèces pélagiques ne sont pas Signataires ou Partenaires coopérants du MdE Requins. Le Comité consultatif a donc proposé une stratégie de conservation et un plan d'action pour combler cette lacune et fournir des informations et des orientations essentielles aux agences gouvernementales, tout en complétant le travail effectué par les ORGP et la communauté internationale des pêcheurs.

75. L'Australie a remercié le Comité consultatif et le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN et a demandé dans quelle mesure le Comité consultatif travaillait d'ores et déjà avec la CTOI pour éviter les chevauchements ; en effet, par exemple, la CTOI avait déjà entrepris une démarche de prospection de données pour mettre à jour ses bases de données. La proposition comprenait également l'élaboration de points de référence concernant le niveau de risque pour les espèces pélagiques, initiative déjà entreprise dans le cadre d'un processus d'évaluation des risques écologiques.
76. L'Union européenne a insisté sur le risque de chevauchements avec les travaux des ORGP et a proposé quelques précisions textuelles qui permettraient d'éviter la duplication des démarches et de clarifier que la stratégie serait élaborée en coopération avec les partenaires concernés, notamment les ORGP. Le Président du Comité consultatif a accepté les propositions de l'Union européenne. L'Union européenne a également souligné la nécessité de collaborer avec le groupe de travail sur les istiophoridés de la CTOI, et le Président du Comité consultatif a précisé que l'intention était de collaborer avec la CTOI et de renforcer la coopération avec le groupe sur les écosystèmes et avec la présidence de la CTOI.
77. L'organisation Defenders of Wildlife a fait une déclaration au nom des organisations Shark Advocates International, Law of the Wild, Shark Trust, Humane Society International, Sharkproject International et de l'IFAW. Ils ont déclaré que le document indiquait que la plupart des ORGP ont adopté peu de mesures de gestion pour les espèces de requins inscrites à l'Annexe 1 du MdE Requins, et que les organismes gouvernementaux sont par conséquent dépourvus d'orientations concernant la gestion des pêches et la conservation. Les auteurs se sont dits préoccupés par l'absence générale de limitations de la pêche pour les requins. Toutefois, ils ont estimé important de ne pas négliger les actions des ORGP et les obligations qui y sont associées lorsqu'elles existent. Ils ont dès lors déclaré craindre que le document ne manque l'occasion de souligner l'importance vitale que revêt l'application de ces mesures.
78. Par exemple, l'ICCAT a adopté des mesures limitant la pêche des Requins océaniques à pointe blanche, des Requins-taupes bleus, des Requins-renards à gros yeux, des Requins soyeux et des trois Requins-marteaux inscrits sur la liste du MdE Requins, et fournit des orientations de gestion pour les Requins-taupes communs, les Requins-renards communs et les Petits Requins-taupes. Afin de renforcer l'intégration des stratégies, il a été recommandé que l'accent actuellement placé par le plan sur les requins pélagiques sur l'amélioration des données soit équilibré par un axe dédié au respect des dispositions, et que les futurs projets fassent ressortir les lacunes dans la mise en œuvre des engagements stratégiques existants (dans le cadre des ORGP et de la CMS) afin de déterminer et de relever les défis auxquels les Parties font face.
79. Les États-Unis ont exprimé leur soutien aux efforts de conservation, tout en demandant qui serait responsable de la mise en œuvre de la stratégie et si le MdE Requins conserverait un pouvoir décisionnel sur son élaboration.
80. Mme Jabado a expliqué que l'objectif des ateliers en ligne était de consulter les parties prenantes et les chercheurs afin d'élaborer le plan, qui comprendrait des décisions stratégiques et des recommandations en matière de recherche ainsi que des actions de sensibilisation et de communication. La CTOI, entre autres, participait également à cette démarche. Le cadre mondial aborderait des questions générales et serait suivi par l'élaboration d'un plan au niveau régional, en consultation avec les parties prenantes, notamment les autorités de gestion de la pêche de chacun des pays concernés, afin de

garantir que les solutions proposées soient applicables. C'est pourquoi l'accent a été mis sur l'océan Indien et sur l'organisation d'un groupe de travail réunissant des experts de la pêche venant des différents pays concernés, qui travailleraient avec les autorités nationales pour déterminer ce qui serait acceptable et potentiellement réalisable, par exemple en ce qui concerne les cinq premières grandes actions qui pourraient ouvrir la voie aux 20 actions principales déployées progressivement.

81. Shark Advocates International a présenté une déclaration au nom de l'IFAW, des organisations Defenders of Wildlife, Shark Trust, Humane Society International, Law of the Wild, Sharkproject International et du WWF. Les représentants ont souligné que la méthode employée visait à donner la priorité aux espèces de requins et de raies inscrites sur les listes de la CMS et du MdE Requins *pour lesquelles il convient d'accroître les efforts de recherche et de conservation*. À ce titre, ils ont exprimé leur inquiétude quant au fait que toutes les recommandations des études de cas étaient axées sur l'approfondissement des recherches sur l'état des stocks et/ou des habitats, sans allusion à la conservation. Cette situation était particulièrement préoccupante dans le cas des espèces en danger critique d'extinction, à savoir le Requin océanique à pointe blanche et l'Ange de mer. Les représentants ont recommandé qu'à l'avenir, les travaux réalisés comprennent des mesures de conservation visant à mettre fin à la surpêche et à reconstituer les populations décimées.
82. Le Sénégal a souligné à quel point il serait difficile de mettre en œuvre le plan en raison d'un manque de financement.
83. Le WWF s'est félicité de la proposition et a reconnu la nécessité urgente de mettre en place des mesures de gestion fondées sur des données scientifiques. Ses représentants ont toutefois souligné l'importance de la collaboration avec les organismes scientifiques compétents des ORGP afin d'éviter la duplication des travaux et de garantir l'application des recommandations figurant dans les plans et programmes de gestion et de reconstitution des stocks de requins et de raies prévus au titre du MdE.
84. L'Union européenne a proposé d'apporter une modification textuelle aux activités prévues à l'Annexe 2 qu'il conviendrait d'inclure dans le programme de travail afin d'y ajouter l'activité « *Aider le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN à assurer la mise en œuvre de l'initiative dans l'océan Indien (et dans d'autres régions, si des fonds sont disponibles)* », ce qui a été accepté.
85. Le dernier jour de la réunion, le Secrétariat a présenté le texte révisé, qui a été approuvé sans commentaire et adopté.
86. Les Signataires se sont félicités de l'initiative et des progrès réalisés par le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN concernant l'élaboration d'une stratégie de conservation mondiale et de plans d'action régionaux pour les requins et les raies pélagiques, et sont convenus de soutenir la démarche décrite dans le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc 10.2/Rev.1](#), tel que révisé par la MOS4.
87. Les activités de mise en œuvre ont été approuvées et inscrites dans le Programme de travail (2023-2025).

Point 10.3 de l'ordre du jour : Élaboration d'une stratégie de conservation et de plans d'action pour les raies rhino

88. Mme Rima Jabado a présenté le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.3](#), sur l'élaboration d'une stratégie de conservation et de plans d'action pour les raies rhino. Les 67 espèces de raies rhino ont été réévaluées à l'aide des catégories et critères de la liste rouge de l'UICN ; 68,7 % d'entre elles sont désormais considérées comme étant en danger critique d'extinction, en danger ou vulnérables. Les évaluations de quatre autres espèces sont en cours, mais il est évident qu'elles sont aussi menacées. Ainsi, environ 70 % des espèces sont considérées comme étant menacées. Les seules espèces non menacées sont celles qui ne fréquentent que les eaux australiennes et qui ont bénéficié de certaines démarches de conservation réalisées dans ces eaux.
89. L'Union européenne a noté que les instituts nationaux français seraient mobilisés pour cette tâche. Les États-Unis ont exprimé les mêmes préoccupations que pour le point 10.2 de l'ordre du jour, c'est-à-dire, qui serait responsable de la mise en œuvre et si le MdE sur les requins conserverait une autorité décisionnelle sur le développement d'une stratégie de conservation et d'un plan d'action.
90. Sharkproject International s'est félicité que la présentation de Mme Jabado mette l'accent sur la menace qui pèse sur ces espèces et sur la valeur qu'elles représentent dans le commerce des ailerons. Sharkproject International a également suggéré d'aborder la question des définitions.
91. Le dernier jour de la réunion, le Président a présenté le document sans révision et il a été adopté. Les États-Unis ont répété qu'il fallait veiller à ce que les projets de décision soient alignés sur les changements apportés au Programme de travail, ce dont le Secrétariat a pris note, confirmant que c'était le cas.
92. Les Signataires
- a) Ont salué l'initiative du Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN visant à élaborer une stratégie de conservation mondiale et des plans d'action régionaux pour les raies rhino et sont convenus de l'aider à faire progresser ces démarches ;
 - b) Ont demandé au Secrétariat de continuer à assurer la liaison avec le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN quant à la mise en œuvre de son initiative de conservation des raies rhino, en se concentrant dans un premier temps sur la région indopacifique occidentale.
93. Les activités de mise en œuvre ont été approuvées et inscrites dans le Programme de travail (2023-2025).

Point 10.4 de l'ordre du jour : Aires importantes pour les requins et les raies

94. Mme Rima Jabado a présenté le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.4](#), intitulé « Aires importantes pour les requins et les raies (AIRR) », en commençant par remercier le Gouvernement allemand d'avoir fourni une grande partie du financement initial pour ce projet, qui a démarré en 2022.
95. Le Comité consultatif a déclaré que si beaucoup de travaux avaient déjà été réalisés eu égard à la gestion de la pêche et du commerce, ce projet a adopté une approche complémentaire pour commencer à réfléchir sur les mesures envisageables pour soutenir la gestion des aires fréquentées par ces espèces. L'approche habituelle consiste à protéger les espèces contre les menaces afin de réduire la mortalité, mais si l'on protège également

les habitats essentiels, on obtient des résultats positifs en matière de conservation. De nombreuses études scientifiques récentes portant sur l'efficacité des aires marines protégées (AMP) se sont révélées inefficaces pour les requins et les raies, en partie parce qu'elles ne couvraient pas certains des habitats essentiels à ces espèces. Le projet AIRR consistera à recenser ces habitats et à évaluer les lieux à protéger, tout en déterminant dans quelle région ces mesures devraient être déployées pour obtenir un résultat positif en matière de conservation des requins et des raies.

96. L'Atlas SIG Web complet des AIRR a été lancé le premier jour de la MOS4, et il est disponible sur le [site Web du projet AIRR](#).
97. Les États-Unis ont demandé comment les Signataires promouvraient l'initiative des AIRR. Mme Jabado les a invités à la promouvoir au sein de leurs autorités responsables de l'aménagement du territoire en expliquant que l'objectif était d'aligner l'initiative des AIRR sur d'autres initiatives, telles que l'initiative des zones clés pour la biodiversité ou l'initiative des aires importantes pour les mammifères marins, et de superposer toutes les aires couvertes pour comprendre réellement quelles étaient les zones les plus riches en biodiversité dans chaque pays.
98. L'Union européenne a demandé quel serait le calendrier de participation aux groupes de travail du Comité international pour l'exploration de la mer (CIEM), par exemple, car il serait utile d'en tenir compte dans la planification des travaux dans les régions où le CIEM dispose d'une grande expertise scientifique. Mme Jabado a expliqué qu'elle donnerait un préavis d'au moins six mois pour tenter d'inviter des représentants d'organisations ou de groupes qui disposent de différentes sources de données.
99. L'Union européenne craint que la mise en œuvre de l'initiative ne soit empêchée par le manque de connaissances disponibles, en particulier pour les espèces rares, et se demande donc s'il ne serait pas plus réaliste d'utiliser une approche fondée sur la biodiversité. Mme Jabado a fait valoir que l'un des problèmes des approches actuelles fondées sur la biodiversité était qu'elles comportaient des seuils, et que pour déterminer ces seuils, il fallait disposer de suffisamment d'informations ; or, ce n'était pas le cas pour les requins et les raies, et c'était en partie pourquoi le Comité consultatif a développé cette approche, sans qu'il soit nécessaire d'établir des seuils.
100. L'Union européenne a demandé si l'approche spatiale proposée serait ventilée par type d'espèce, ce à quoi Mme Jabado a répondu par la négative. Il aurait fallu, pour cela, être en mesure de démontrer une présence régulière et prévisible de l'espèce dans une certaine aire. Certaines espèces ont fait l'objet de beaucoup plus de recherches que d'autres et l'étude du projet a reposé sur les meilleures informations disponibles, mais un recensement des lacunes en matière de connaissances était en cours, et on pouvait espérer que cette démarche stimulerait la recherche sur les habitats essentiels dans ces aires.
101. Le Samoa a demandé le soutien du Secrétariat et des principaux partenaires pour investir et se concentrer davantage sur la région de l'Océanie au moyen de programmes de développement connexes, étant donné qu'il s'agit du plus grand État océanique, mais aussi pour soutenir les efforts nationaux visant à refléter leurs priorités nationales sur les requins et d'autres espèces marines concernées dans leur stratégie nationale sur les océans ainsi que les efforts nationaux visant à atteindre les objectifs de l'initiative « 30 par 30 ». Mme Jabado a ajouté que le soutien généreux du Shark Conservation Fund avait permis de se concentrer en priorité sur certaines régions, notamment l'Océanie et le Pacifique. Le Shark Conservation Fund vient également de lancer une initiative pour la biodiversité des requins,

qui repose sur une collaboration avec les pays et les partenaires locaux pour soutenir la mise en œuvre d'une gestion spatiale des aires identifiées.

102. Le Sénégal a salué l'initiative et a reconnu le défi que représente la collecte d'informations nécessaires pour définir les habitats critiques des requins et des raies. Le Sénégal a également souligné que les Signataires avaient également un rôle à jouer dans la réalisation d'études et la protection de ces espèces.
103. La représentante du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) a évoqué le PROE, qui soutient Samoa et Vanuatu et représente 21 pays. Ils ont salué l'initiative de des AIRR et ont déclaré qu'il avait l'expérience avec d'autres systèmes, tels que les aires importantes pour les mammifères marins et les zones importantes pour la conservation des oiseaux. Le PROE a souligné l'importance du Pacifique compte tenu de sa taille, ainsi que la nécessité de recenser et de hiérarchiser les aires importantes aux fins du programme sur les espèces migratrices.
104. Le WWF, au nom de Shark Advocates International et du Shark Trust, a fermement soutenu et salué l'initiative des AIRR, soulignant l'importance, pour les Signataires, de se concentrer en priorité sur la mise en place de mesures spatiales et/ou temporelles dans les aires importantes recensées en vue de favoriser la reconstitution des populations de requins et de raies.
105. L'Union européenne a souligné la nécessité de prendre en considération les différents stades du cycle de vie dans les modèles d'occurrence des espèces. Mme Jabado a invité le représentant à télécharger les fiches d'information associées à la délimitation de ces aires, qui abordent spécifiquement l'application du critère C, démontrant que, lorsque des informations sur les incidences des différents stades étaient disponibles, elles avaient été utilisées. L'Union européenne a demandé que cela soit reflété dans l'annexe ; le Secrétariat a accepté d'ajouter une phrase précisant que la saisonnalité avait été prise en compte, et l'Union européenne a proposé d'envoyer un texte au Secrétariat.
106. Les États-Unis, l'Union européenne et l'Australie ont travaillé ensemble sur des modifications textuelles du projet de décision.
107. Le dernier jour de la réunion, le Secrétariat a présenté le projet de décision révisé ([CRP 10.4/Annex 1](#)) et l'ordre de priorité des régions ([CRP 10.4/Annex 2](#)). D'autres modifications textuelles ont été apportées et les projets de décision ont été adoptés avec ces modifications.
108. Les Signataires
 - a) ont salué l'initiative et les progrès réalisés par le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN dans l'élaboration de critères de sélection et d'examen solides pour identifier les « aires importantes pour les requins et les raies (AIRR) », qui complètent et renforcent les aires marines écologiquement et biologiquement importantes (EBSA) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et les zones clés pour la biodiversité de l'UICN ;
 - b) ont pris acte des critères et du processus d'identification des aires importantes pour les requins et les raies (AIRR) décrits dans Hyde et al. (2022) et dans Notarbartolo di Sciara (2022) ainsi que dans le document d'orientation sur les AIRR publié sur le site Web consacré aux AIRR (sharkrayareas.org) pour les espèces inscrites à l'Annexe 1

du MdE Requins. les Signataires ont apporté à ces critères des modifications mineures, qui figurent à l'annexe 1 du document CMS/Sharks/MOS4/Doc.4/Rev.1 ;

- c) Ont reconnu que les aires importantes pour les requins et les raies (AIRR) constituent une classification consultative, élaborée par des experts, qui peut être utilisée comme une ressource précieuse pour l'intégration des espèces de requins, de raies et de chimères dans les stratégies de conservation nationales, régionales et internationales existantes et futures ;
 - d) Sont convenus, dans la mesure du possible, de soutenir et d'encourager le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN à faire progresser ces démarches en consultation avec les Signataires et les États de l'aire de répartition ;
 - e) sont convenus d'aider le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN, le cas échéant et dans la mesure du possible, à déterminer les AIRR, notamment en partageant les informations et l'expertise pertinentes, et par exemple en fournissant des données lorsqu'elles sont disponibles ;
 - f) ont demandé au Secrétariat de continuer à assurer la liaison avec le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN et de faire rapport à la MOS5 sur les progrès réalisés.
109. Les activités de mise en œuvre ont été approuvées et inscrites dans le Programme de travail (2023-2025).

Point 10.5 de l'ordre du jour : Priorités régionales pour les espèces de raies et de requins inscrites à l'Annexe 1 du MdE requins et aux Annexes de la CMS

110. Le Vice-Président du Comité consultatif a présenté le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.5](#), intitulé « Priorités régionales pour les espèces de raies et de requins inscrites à l'Annexe 1 du MdE requins et aux Annexes de la CMS », soulignant la méthodologie préliminaire utilisée pour définir les priorités régionales concernant les recommandations d'actions de conservation de gestion, comme la MOS3 l'avait demandé au Comité consultatif.
111. Le Comité consultatif a souligné que cette méthodologie était toujours en cours d'élaboration et qu'elle ne devait pas remplacer les démarches nationales ou les travaux en cours au sein des ORGP. Le Comité consultatif a pris en compte différents éléments pour élaborer un système de notation qualitative, y compris l'importance de la conservation, les évaluations de l'UICN et d'autres évaluations, les tendances actuelles des populations, les mesures de gestion des écosystèmes et des habitats, les interactions entre les espèces et les pêches et l'importance que représente la région pour l'espèce et ses stocks.
112. Parmi les options envisageables pour les travaux futurs figure l'établissement d'une base de référence plus solide concernant la répartition et l'importance régionale des unités de stock. Du point de vue de la conservation, l'accent avait jusqu'alors été placé sur les espèces, et les listes mondiales du secteur de la pêche étaient davantage axées sur certains stocks, certaines populations ou certaines sous-populations spécifiques. D'autres facteurs devaient cependant être pris en considération.
113. Le Président a remercié le Comité consultatif et a invité les Signataires à prendre acte du document et des études de cas, ainsi qu'à examiner le projet de décision et les activités à intégrer dans le Programme de travail.

114. Shark Advocates International, au nom de l'IFAW, de Defenders of Wildlife, du Shark Trust, de Humane Society International, de Law of Wild, de Sharkproject International et du WWF, a précisé que la méthodologie était censée donner la priorité aux espèces de requins et de raies inscrites sur les listes de la CMS et du MdE *pour lesquelles il convenait d'accroître les efforts de recherche et de conservation*. À ce titre, les représentants ont exprimé leur inquiétude quant au fait que toutes les recommandations des études de cas étaient axées sur l'approfondissement des recherches sur l'état des stocks et/ou des habitats, sans allusion à la conservation. Ils ont jugé cette lacune particulièrement préoccupante dans le cas des espèces en danger critique d'extinction, à savoir le Requin océanique à pointes blanches et l'Ange de mer, et ont recommandé que les travaux menés à l'avenir incluent des mesures de conservation visant à mettre fin à la surpêche et à reconstituer les populations décimées.
115. L'Australie a rappelé aux Signataires que la MOS3 avait demandé au Comité consultatif d'entreprendre cette démarche à l'issue d'un long débat sur la hiérarchisation des travaux du MdE Requins, et que les analyses présentées dans [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.5](#) étaient un premier pas préliminaire pour répondre à cette demande. Le signataire a soutenu les commentaires faits par Shark Advocates International et a suggéré que la prochaine étape de ce travail soit élargie pour non seulement considérer les évaluations et la gestion des stocks de pêche, et l'habitat et la gestion spatiale, mais aussi pour fournir une priorisation régionale des mesures de conservation décrites dans le Plan de conservation et le nouveau PdT.
116. Les États-Unis ont proposé de préciser dans le projet de décision que le Comité consultatif prendrait en considération « les questions soulevées par la MOS4 », ce qui a été accepté.
117. Le Kenya a demandé l'intégration d'une formulation évoquant le soutien financier qu'il a apporté au Comité consultatif pour accomplir ce travail.
118. L'Union européenne a souligné l'importance du statut figurant sur les listes des organismes scientifiques des ORGP au regard des traités internationaux pertinents en matière de conservation et du statut établi dans la liste rouge de l'UICN.
119. Les États-Unis, l'Union européenne et l'Australie se sont réunis en marge de la réunion pour se mettre d'accord sur la formulation et, en séance plénière, le Secrétariat a présenté les révisions tenant compte des commentaires soumis, notamment sur la prise en considération de l'importance du statut figurant sur les listes d'autres organismes scientifiques. À l'issue d'une discussion plus approfondie en plénière, d'autres révisions ont été proposées.
120. Le dernier jour de la réunion, le Secrétariat a présenté le document révisé de détermination des priorités régionales et les projets de décisions, avec plusieurs modifications. Le document et les décisions révisés ont été adoptés après quelques révisions finales du texte.
121. Les Signataires
 - a) Ont demandé au Comité consultatif de poursuivre l'élaboration de la méthodologie présentée dans le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.5/Rev.1](#), telle que révisée par les Signataires lors de la MOS4, en tenant compte des commentaires faits au cours de la MOS, et de présenter les résultats à la MOS5, et sont convenus de soutenir financièrement la mise en œuvre de cette activité ;

- b) Ont demandé au Comité consultatif de continuer à mieux identifier les espèces qui figurent sur les listes de la CMS et du MdE Requins ainsi que les mesures de conservation hautement prioritaires à l'échelle régionale (pour toutes les zones de pêche principales de la FAO).

122. Les activités de mise en œuvre ont été approuvées et inscrites dans le Programme de travail (2023-2025).

Point 10.6 de l'ordre du jour : Amélioration de la communication des données relatives aux débarquement d'espèces inscrites à l'Annexe 1 du MdE Requins

123. Mme María Pozo Montoro, experte invitée du Comité consultatif du MdE Requins, a présenté le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.6](#), intitulé « Améliorer la communication des données de débarquement pour les espèces inscrites à l'Annexe 1 du MdE Requins ».

124. Le Comité consultatif a déclaré que la mortalité due à la pêche non durable était le problème le plus grave pour les espèces de requins et de raies protégées par le MdE Requins, et il était essentiel de disposer de données de bonne qualité pour cibler les besoins de conservation les plus urgents de ces espèces.

125. Le Comité consultatif a mis en avant les principales conclusions et idées contenues dans l'annexe 1 du document, qui comprenait en outre certaines recommandations à l'intention des Signataires. Il a toutefois été précisé que les principales recommandations soumises à l'examen de la MOS4 figuraient à l'annexe 2 du document et le Comité consultatif a invité les Signataires à examiner le projet de décision et les activités connexes présentés dans les annexes 3 et 4.

126. Le Président du Comité consultatif a remercié Mme Pozo Montoro pour son travail assidu dans la préparation du document sous la direction du Comité.

127. Les États-Unis ont insisté sur la distinction entre les espèces inscrites sur les listes de la CMS et les espèces inscrites à l'Annexe 1 du MdE Requins, rappelant que le MdE Requins était indépendant de la CMS étant donné que tous ses Signataires n'étaient pas Parties à la Convention.

128. Les projets de recommandations ont été transférés dans un document indépendant et ont été adoptés le dernier jour de la réunion.

129. Les Signataires

- a) Ont pris acte des conclusions de l'étude réalisée et présentée dans le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.6](#) ;
- b) Ont adopté et convenu de mettre en œuvre les « Recommandations aux Signataires visant à améliorer la communication des données relatives aux débarquements d'espèces inscrites à l'Annexe 1 du MdE Requins » fournies dans le document [CMS/Sharks/MOS4/Outcome 4.2](#) de la présente réunion ;
- c) Ont demandé au Comité consultatif, en collaboration avec les Partenaires coopérants et le Groupe de travail sur la conservation, de mettre à jour l'analyse des données sur les débarquements, d'entreprendre des analyses supplémentaires et d'élaborer des lignes directrices sur la façon dont les nations peuvent évaluer leurs données

nationales sur les débarquements afin d'améliorer le contrôle de la qualité des données soumises.

130. Les activités de mise en œuvre ont été approuvées et inscrites dans le Programme de travail (2023-2025).

Point 10.7 de l'ordre du jour : Examen de la mortalité liée à la pêche des espèces de requins et de raies inscrites à l'Annexe 1 du MdE Requins et aux Annexes de la CMS

131. Le Vice-Président du Comité consultatif a présenté le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.7](#), intitulé « Examen de la mortalité liée à la pêche des espèces de requins et de raies inscrites à l'annexe 1 du MdE Requins et aux Annexes de la CMS ».
132. Le conseiller nommé par la CMS pour les prises accessoires effectuée actuellement une analyse des mesures les plus efficaces et les plus appropriées pour atténuer et réduire les prises accessoires, et cette analyse sera présentée au sixième comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC6) ainsi qu'à la COP14.
133. Les États-Unis ont demandé des informations sur le financement du projet. Le Secrétariat a expliqué que la Principauté de Monaco avait financé le projet et le temps de travail du personnel.
134. L'Union européenne a demandé si le CIEM serait associé à la démarche, et le Vice-Président du Comité consultatif a expliqué que les zones d'étude de cas se trouvaient en dehors de la zone de compétence du CIEM.
135. Le Sénégal a fortement recommandé l'utilisation de lumières LED pour la prévention des prises accessoires, et le Vice-Président du Comité consultatif a précisé que les prises accessoires constituaient un domaine de recherche en pleine expansion, mais que le Comité consultatif n'y était pas directement impliqué. Le Vice-Président du Comité consultatif a proposé de demander au groupe de travail de la FAO sur les technologies de pêche et le comportement des poissons d'examiner cette question plus en détail et de collecter des données à partir d'une série d'études, car il aurait la compétence nécessaire pour examiner et synthétiser ce type de recherches. Les États-Unis ont souligné que leurs travaux sur les diodes électroluminescentes au Mexique et en Asie du Sud-Est étaient très prometteurs.
136. Le dernier jour, le Secrétariat a présenté les documents 10.7/Annex 1 et 10.7/Annex 2 dans leur version originale, en l'absence d'amendements en plénière lors des discussions initiales, et ces documents ont été adoptés sans commentaire.
137. Les Signataires
- a) Sont convenus d'aider la CMS à mettre en œuvre le point a) de la Décision 13.62 et le point b) de la Décision 13.63 de la COP13 de la CMS ;
 - b) Se sont félicités de l'approche proposée par le Comité consultatif, qui consiste à se concentrer sur la mortalité induite par la pêche plutôt que sur les prises accessoires, pour les raisons exposées dans le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.7](#) ;
 - c) Sont convenus d'entreprendre une étude pilote pour les zones de pêche 37 (mer Méditerranée et mer Noire) et 87 (Pacifique Sud-Est) de la FAO.

138. Les activités de mise en œuvre ont été approuvées et inscrites dans le Programme de travail (2023-2025).

Point 11 de l'ordre du jour : Renforcement des capacités

Point 11.1 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et examen du programme de renforcement des capacités

139. Le Secrétariat a présenté le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.11.1](#), intitulé « Mise en œuvre et examen du programme de renforcement des capacités », qui a été adopté lors de la MOS3 et a permis d'éclairer les activités entreprises par le Secrétariat, avec l'aimable soutien de l'Allemagne et de Monaco, qui y ont apporté des contributions volontaires, et en étroite collaboration avec le Comité consultatif et le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN.
140. Ce document est divisé en deux parties : la première contient un rapport sur les activités mises en œuvre, et la deuxième comprend un examen des besoins supplémentaires en matière de renforcement des capacités. Cet examen a permis de conclure que le programme de renforcement des capacités existant couvrirait largement tous les besoins actuels et ne devrait pas être modifié à ce stade.
141. La MOS4 a pris acte des documents.

Point 11.2 de l'ordre du jour : Recueil mondial de l'état de conservation et des mesures de gestion des requins

142. L'Union européenne a présenté le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.11.2](#), intitulé « Recueil mondial de l'état de conservation et des mesures de gestion des requins » et contenant la proposition de création d'un recueil mondial consignait l'état de conservation et les mesures de gestion existantes des requins. Ce recueil, censé constituer une base de données évolutive permettant d'améliorer la compréhension globale de la conservation et de la situation juridique concernant les requins, pourrait être mis à jour à intervalles réguliers, voire sur une base annuelle. L'objectif serait de fournir aux Signataires un aperçu précis de la situation en matière de conservation des requins à travers le monde, en les aidant à identifier les éventuelles lacunes en matière de données et les problèmes de conservation qu'il conviendrait de résoudre soit par une intervention directe du MdE, soit par la contribution des Signataires, notamment en ce qui concerne la gestion de la pêche. La création du recueil serait financée par des contributions volontaires et des contributions en nature de la part des Signataires et d'autres pays ou organisations donateurs.
143. Dans ce contexte, l'Union européenne a proposé de mobiliser jusqu'à 50 000 euros pour la mise en place du projet si les Signataires acceptent de donner suite à cette proposition. La proposition contient un aperçu des activités et des objectifs que l'Union européenne considère comme essentiels, notamment en ce qui concerne les capacités techniques, la sensibilisation, la communication, la coopération avec les autres États de l'aire de répartition et le financement.
144. Les États-Unis ont proposé d'établir un groupe de travail sur ce sujet ainsi que sur les autres propositions à l'ordre du jour concernant le Programme de travail et le budget. Le Kenya a également plaidé pour l'établissement d'un groupe de travail en session et intersessions. Le Royaume-Uni a appuyé la proposition d'établir un groupe de travail en session.

145. Un groupe de travail sur les questions de fond alimentant le Programme de travail, y compris le recueil, a donc été créé le matin du premier jour de la réunion ; il s'est réuni le premier et le deuxième jours, après quoi il a fait l'objet d'une discussion en plénière.
146. L'Union européenne a présenté un document officieux ([CRP 11.2/Annex](#)) décrivant l'objectif principal de sa proposition, les principales activités, les résultats attendus, le calendrier et les possibilités de financement. Ce financement comprenait l'allocation sous conditions d'un montant de 50 000 euros par l'Union européenne, et les fonctions complémentaires bénéficieraient d'autres financements des Signataires. Toute mise à jour régulière nécessiterait un financement supplémentaire, au fil de la progression du projet.
147. Le Président a demandé aux Signataires s'ils acceptaient d'inclure la proposition parmi les activités du Programme de travail.
148. Le Royaume-Uni a fait remarquer que le recueil pourrait être bien plus qu'un simple outil de sensibilisation : il pourrait également favoriser l'identification des lacunes et des domaines nécessitant un soutien supplémentaire pour mieux orienter l'action des Signataires, et éventuellement contribuer aux travaux de définition des priorités régionales présentés au point 10 de l'ordre du jour. Le Royaume-Uni a donc proposé d'élargir ce recueil pour en faire une base de données exhaustive de toutes les informations de gestion, y compris les mesures convenues par les ORGP, par la CITES, par la CMS et par d'autres organismes pertinents, ajoutant qu'il conviendrait, dans le projet de décision, de demander instamment aux parties de transmettre ces informations au Secrétariat par l'intermédiaire d'un site Web autonome, mais rattaché au Portail d'informations (Info Hub).
149. En ce qui concerne le site Web autonome, le Secrétariat a expliqué qu'il s'agirait d'une sous-page rattachée à une autre sous-page du site Web de la CMS ; étant donné que de nombreuses personnes ont des difficultés à accéder au Portail d'informations, il serait difficile d'en faire une promotion adéquate pour qu'il soit accessible au public et facile à trouver.
150. L'organisation Law of the Wild a exprimé son intérêt pour l'apport d'un soutien technique à la mise en œuvre du recueil proposé. Cette organisation avait récemment fait part de sa volonté de devenir un Partenaire coopérant du MdE Requins. Depuis 2017, elle soutenait le programme législatif national dans le cadre de l'action concertée pour le Requin-baleine et de l'action concertée pour le Dauphin à bosse de l'Atlantique, qui prévoyaient la réalisation d'une analyse des lacunes dans de nombreux États de l'aire de répartition concernant les protections juridiques mises en place pour les espèces concernées. L'organisation a proposé de continuer à fournir cet appui et de contribuer au recueil si nécessaire.
151. L'Union européenne a répondu à certains des points soulevés par le Royaume-Uni, notant que l'UE souhaitait être aussi ambitieuse que possible, mais qu'elle devait être réaliste en termes de ressources et de financement. La proposition présentée correspondait à ce qui pourrait être réalisé à l'aide du financement de l'Union européenne pour mettre le recueil en place, dans un premier temps, et dans les limites des moyens du Secrétariat.
152. Le Royaume-Uni a précisé, au sujet de la législation nationale, qu'il s'agissait d'encourager les Parties à fournir des informations sur leur législation nationale.

153. Le PROE a proposé d'ajouter la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT) et l'Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud (ORGPPS) à la liste des ORGP mentionnées au paragraphe 2a).
154. Le dernier jour de la réunion, le Royaume-Uni a proposé d'autres modifications textuelles, notamment : en déplaçant la mention du CIEM au paragraphe d) ; en ajoutant, à la fin du paragraphe a), des mesures réglementaires et des références à la CITES et à la CMS ; en précisant, au paragraphe c), que les Signataires sont encouragés à informer le Secrétariat des mises à jour sur les changements apportés à leur législation nationale, le cas échéant ; et en ajoutant au paragraphe d), après la mention des organes consultatifs scientifiques, l'expression « y compris, entre autres, le CIEM ».
155. La MOS4 a adopté le document de session [CRP 11.2/Annex](#) tel que révisé.
156. Les Signataires ont adopté la proposition visant à établir un « Recueil mondial de l'état de conservation et des mesures de gestion des requins » (voir [CMS/Sharks/MOS4/Outcome 4.3](#)) et ont inscrit cette activité dans le Programme de travail (2023-2025).

Point 12 de l'ordre du jour : Programme de travail

Point 12.1 de l'ordre du jour : Projet de Programme de travail 2023-2025

157. Le Secrétariat a présenté le document [CMS/Sharks/MOS5/Doc.12.1](#), contenant le projet de Programme de travail 2023-2025 et visant à fournir aux Signataires, au Comité consultatif, au Secrétariat et aux Partenaires coopérants des orientations sur les activités que le Secrétariat propose d'entreprendre pour la mise en œuvre du MdE Requins au cours de la prochaine période triennale.
158. Le Secrétariat a expliqué que le projet de Programme de travail 2023-2025 se présente sous la forme d'un tableau, fourni en annexe du document. La section 1 du Programme de travail décrit les tâches principales mandatées du Secrétariat et du Comité consultatif, ainsi que les besoins de financement et de personnel qui y sont associés. La section 2 présente les activités de conservation à financer par des ressources extrabudgétaires, conformément aux recommandations de la MOS4 au Comité consultatif et aux Signataires (points 10.1 à 10.7 et 11.2 de l'ordre du jour), ou pour lesquelles le Secrétariat a déjà obtenu un financement.
159. Le Secrétariat a expliqué la méthode de calcul des besoins en personnel, décrite dans le document et précisée dans l'annexe pour chaque activité. L'estimation du temps nécessaire au personnel du Secrétariat a été ajoutée au projet de Programme de travail, et le Secrétariat a calculé le temps de travail nécessaire à la mise en œuvre de chaque tâche dans les deux sections. Il a été expliqué que la mise en œuvre d'autres activités extrabudgétaires nécessiterait un soutien supplémentaire en personnel, qui serait fourni soit par le personnel, soit par un consultant ou un contractant particulier ; les signataires ont donc été invités à garder cela à l'esprit lors de la discussion du projet de budget elle a donc exhorté les Signataires à garder ce facteur à l'esprit lors de l'examen du projet de budget, qui contient trois scénarios différents (voir le point 14.2 de l'ordre du jour).
160. Chaque activité a également été classée selon son niveau de priorité (élevé ou moyen), conformément à la décision prise lors de la MOS3. Toutefois, comme les activités nécessitent une collecte de fonds, le degré de priorité sera également déterminé par des donateurs spécifiques pour chaque activité. Le Programme de travail comprend des

colonnes indiquant le calendrier de mise en œuvre, les entités responsables et les besoins en financement.

161. Le Président a demandé aux Signataires d'examiner et d'adopter le projet de Programme de travail 2023-2025 parallèlement aux activités convenues au titre des points 10, 11 et 14 de l'ordre du jour.
162. L'Australie s'est déclarée généralement favorable à la proposition de révision de la structure du Programme de travail et à la séparation entre les tâches essentielles et les tâches secondaires. Sa représentante a souligné la contribution des Partenaires coopérants à la mise en œuvre du MdE Requins et s'est interrogée sur la manière de mieux en rendre compte. Le Signataire a fait remarquer que le Secrétariat s'était montré généreux dans son évaluation des éléments notés en vert dans le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.12.1](#), intitulé « Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail (2019-2021) », en particulier en ce qui concerne les activités non essentielles, et a proposé de les classer dans la catégorie « jaune » (partiellement mises en œuvre), et donc de les reporter dans le nouveau Programme de travail (2023-2025).
163. Un groupe de travail intersession sur les questions de fond alimentant le Programme de travail, y compris les décisions envisagées au titre des points 10.1 à 10.7 de l'ordre du jour ainsi que le point 11.2 (recueil) et le budget, a été mis en place et s'est réuni le deuxième jour.
164. Le dernier jour de la réunion, les Signataires ont adopté le Programme de travail pour la période triennale 2023-2025, qui orientera les actions des Signataires, du Comité consultatif, du Groupe de travail sur la conservation, des Partenaires coopérants et du Secrétariat (voir [CMS/Sharks/MOS4/Outcome 4.4](#)). Les activités non mises en œuvre et en cours du plan de travail précédent ont été intégrées.
165. Il a été convenu que le Secrétariat transférerait dans le Programme de travail la formulation pertinente adoptée ultérieurement dans chaque décision au titre des points 10.1 à 10.7 de l'ordre du jour, afin que les documents correspondent dans la version finale.

Point 12.2 de l'ordre du jour : Rapport sur la mise en œuvre du Programme de travail (2019-2021)

166. Le Secrétariat a présenté le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.12.2](#), intitulé « Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail (2019-2021) », qui fournit un aperçu de l'état de la mise en œuvre du Programme de travail couvrant la période triennale précédente, énumérant les activités et les acteurs selon un système tricolore pour indiquer l'état de la mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre, compte tenu des capacités limitées du Secrétariat, était « vert » pour la plupart des activités, certaines apparaissant toutefois en jaune ou en rouge. Ce sont principalement le Secrétariat et le Comité consultatif qui ont mis en œuvre les activités. Une grande partie des activités n'a pas pu être évaluée car les rapports nationaux sur lesquels reposait la collecte d'informations n'étaient pas alignés sur le Programme de travail. Le Secrétariat a noté que cela pourrait être judicieux d'aligner le formulaire de rapport national sur le Programme de travail afin de pouvoir mieux contrôler la mise en œuvre de ce dernier.
167. Le Président a invité les Signataires et les Observateurs à prendre acte du rapport et à exprimer toute orientation qu'ils auraient à son égard.

168. L'Australie a estimé que la plupart des activités indiquées en vert n'avaient été que partiellement mises en œuvre et devraient être considérées comme des activités « partiellement mises en œuvre », ajoutant qu'il importait de donner la priorité à ces activités dans le cadre du Programme de travail en cours, malgré les contraintes budgétaires actuelles. Le Signataire s'est demandé si le MdE Requins avait exploité au mieux les efforts et l'expertise complémentaires des Partenaires coopérants et des organismes connexes, tels que la FAO, et elle a invité les Partenaires coopérants à partager leurs réflexions sur la manière de mieux prendre en compte les synergies dans l'annexe.
169. Les États-Unis ont dit soutenir pleinement la remarque de l'Australie, invitant les Partenaires coopérants à formuler des observations sur la manière de mettre à profit leurs expertise et compétences.
170. Humane Society International a exprimé son soutien à l'Australie et aux États-Unis et a évoqué le commentaire de la Secrétaire exécutive selon lequel la principale menace pour les requins était, de loin, la surpêche, estimant qu'il était judicieux de donner la priorité aux initiatives visant à promouvoir la protection des espèces, et notamment la limitation des activités de pêche, plutôt qu'à la réalisation de recherches supplémentaires.

Point 13 de l'ordre du jour : Comité consultatif

Point 13.1 de l'ordre du jour : Composition du Comité consultatif

171. Le Secrétariat a présenté le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.13.1](#), sur la composition du Comité consultatif. Lors de la MOS3, une procédure avait été convenue pour le remplacement des membres du Comité consultatif à l'issue d'un certain nombre de mandats, avec des modalités permettant d'assurer en parallèle la continuité du travail et la représentation régionale. Six régions sont actuellement représentées au sein du Comité consultatif, certaines désignent deux membres du Comité consultatif et d'autres un seul.
172. Les membres du Comité consultatif représentant l'Afrique, l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Océanie avaient atteint le nombre maximal de trois mandats, et les membres représentant l'Asie, l'Amérique centrale et les Caraïbes n'en avaient effectué que deux. Le Secrétariat a signalé que l'Océanie pourrait envisager de remplacer l'un de ses membres au Conseil consultatif.
173. Le Président a demandé à chaque région de désigner ses membres au Comité consultatif et a observé que l'Europe et l'Afrique avaient transmis des nominations avant la réunion. L'Union européenne a désigné M. Matthias Schaber pour remplacer M. Marino Vacchi. L'UE a remercié M. Vacchi pour l'excellente contribution qu'il avait apportée au cours de ses trois derniers mandats, estimant qu'il avait assumé un rôle exemplaire dont s'inspirerait M. Schaber.
174. Les États-Unis ont choisi de maintenir M. John Carlson en tant que représentant régional pour l'Amérique du Nord afin d'assurer la continuité du travail du Comité consultatif, tout en étant conscients que cela poserait un problème lors de la cinquième Réunion des signataires (MOS5), où le Président et le Vice-Président du Comité consultatif seraient remplacés en même temps. Pour éviter cette situation, les États-Unis ont indiqué qu'ils libéreraient la présidence du Conseil consultatif afin de permettre une transition ordonnée vers un nouveau Président et de donner à ce dernier le bénéfice de la présence et du mentorat de l'actuel Président.

175. Le Sénégal a demandé une dérogation afin que le membre actuel désigné pour l'Afrique reste en poste bien qu'il ait accompli trois mandats, par souci de continuité. Le Président a noté qu'il s'agissait de la cinquième nomination pour l'Afrique. Le Secrétariat a demandé à la région africaine de se réunir pour se mettre d'accord sur deux nominations. Le Togo a exprimé son soutien au Sénégal.
176. L'Australie a observé que l'Océanie n'avait droit qu'à un représentant au Comité consultatif et que la raison de cette situation n'était pas claire, étant donné que toutes les autres régions comptant plusieurs Signataires se voyaient attribuer deux membres. Comme il y avait désormais sept Signataires en Océanie, ils estimaient qu'il est difficile de représenter efficacement la région. L'Australie a donc proposé que deux postes de membres du Comité consultatif soient attribués à l'Océanie, et elle a demandé l'avis du Secrétariat sur la procédure à suivre, si la MOS4 était d'accord. Le Signataire a par ailleurs relevé que le document [CMS/Sharks/MOS4/doc.13.1](#) évoquait un lien entre les membres du Comité consultatif représentant l'Océanie et l'Amérique du Nord, et qu'un seul de ces membres devrait être remplacé à la fois. Cette modalité avait été convenue lors de la MOS3, mais la raison n'en était pas claire et il a été demandé de que ce lien soit supprimé pour permettre à l'Océanie et à l'Amérique du Nord de garantir la continuité au sein de leurs régions.
177. Le Samoa a déclaré soutenir le maintien du représentant actuel de l'Océanie au Comité consultatif et l'ajout d'un deuxième membre pour cette région.
178. Les États-Unis ont soutenu la proposition visant à ce que l'Océanie ait deux représentants et à ce que les États-Unis et l'Océanie ne soient pas obligés de rester liés. Le Signataire a demandé au Secrétariat comment procéder, estimant que la démarche pourrait nécessiter une modification du texte du MdE.
179. La proposition de l'Australie étant une question de fond, l'Union européenne n'avait pas le mandat nécessaire pour exprimer son accord sur ce point à ce stade.
180. Le Secrétariat a expliqué que la demande de l'Australie nécessiterait une modification du texte du MdE, et donc un préavis de 150 jours au Secrétariat en amont d'une Réunion des Signataires. Par conséquent, la MOS4 ne pouvait pas décider d'une modification du MdE concernant l'augmentation du nombre de membres du Comité consultatif. Il existait un précédent pour l'envoi d'un expert supplémentaire aux réunions du Comité consultatif, aux frais du Signataire concerné. Il a été proposé qu'un ou plusieurs Signataires soumettent à la MOS5 une proposition visant à modifier le MdE afin d'augmenter le nombre de membres pour la région de l'Océanie.
181. L'Australie a demandé au Secrétariat des informations sur les coûts liés à la participation d'un membre supplémentaire du Comité consultatif aux réunions. Le Secrétariat a expliqué que le poste était bénévole et que le seul coût serait celui du déplacement, le cas échéant.
182. Le deuxième jour, la délégation africaine a informé l'assemblée qu'elle avait envisagé quatre candidats et choisi deux membres pour le Comité consultatif : M. Mohamed Omar Said et M. Saïkou Oumar Kide, en remplacement de M. Mika Samba Diop. Il a été proposé que M. Mika Samba Diop devienne membre du Groupe de travail sur la conservation pour assurer la continuité. Le Président du Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition, qui a été acceptée.

183. L'Australie a demandé si elle pouvait désigner un représentant de sa région pour rejoindre le Groupe de travail sur la conservation pour la prochaine période intersessions. Cette demande a été acceptée.
184. En réponse à une demande de clarification de la Côte d'Ivoire, le Sénégal a expliqué que la nomination d'un expert mauritanien par le Sénégal était conforme au mandat du Comité consultatif, qui permettait aux Signataires de désigner des experts indépendamment de leur nationalité. Le Sénégal a en outre précisé que les membres du Comité consultatif siégeaient à titre personnel en tant qu'experts en conservation et gestion des requins dans la région, sans représenter aucun Signataire particulier.
185. Le dernier jour de la réunion, la composition du Comité consultatif a été approuvée comme suit : l'Europe a nommé M. Matthias Schaber en remplacement de M. Marino Vacchi. L'Afrique a nommé M. Mohamed Omar Said et M. Saïkou Oumar Kide, en remplacement de M. Mika Samba Diop, qui deviendrait membre du Groupe de travail sur la conservation (voir [CMS/Sharks/MOS4/Outcome 4.5](#)). L'Océanie a nommé un représentant supplémentaire pour rejoindre le Groupe de travail sur la conservation.

Point 14 de l'ordre du jour : Questions administratives et budgétaires

Point 14.1 de l'ordre du jour : Rapport sur l'exécution du budget pour la période triennale 2019-2021

186. Le Secrétariat a présenté le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.14.1](#), intitulé « Rapport sur l'exécution du budget pour la période triennale 2019-2021 », en précisant que ce rapport couvrait également l'année 2022, puisque la MOS4 n'a pas eu lieu à la fin de l'année 2021 comme prévu et que le budget avait dû être reporté jusqu'à la tenue de cette réunion. Le rapport comprenait donc les dépenses prévues pour décembre 2022. Les annexes contenaient des informations sur les contributions volontaires et sur l'exécution du budget. Le nouveau budget, pour la prochaine période triennale (2023-2025), serait examiné au point 14.2 de l'ordre du jour.
187. Des contributions volontaires d'un montant total de 1 072 033 euros avaient été reçues. Un montant de 729 770 euros avait été prévu pour couvrir les coûts du budget de base. Le tableau 1 montrait que seuls quelques pays avaient fourni des contributions volontaires au MdE. Le Secrétariat a indiqué que la contribution de Monaco pourrait devoir être reportée sur un autre fonds, car elle était spécifiquement affectée à certaines activités.
188. L'Allemagne, l'Union européenne et l'Australie ont fourni des contributions extrabudgétaires d'un montant de 342 263 euros. Le budget total approuvé pour 2019-2021 s'élevait à 1 208 868 euros. Le Secrétariat a indiqué qu'il avait réussi, grâce à une gestion prudente du budget, à maintenir les dépenses à un niveau inférieur aux contributions. Cependant, le Secrétariat a noté qu'un budget repose sur des contributions volontaires compliquait la gestion et la planification à long terme.
189. Le Secrétariat a conclu en évoquant le statut du Fonds d'affectation spéciale, attirant l'attention sur le tableau 2. Le budget estimé avec les dépenses prévues pour décembre 2022 était de 459 443 euros. Toutefois, ce chiffre ne tenait pas compte des déductions pour les coûts de la MOS4 et des montants spécialement affectés aux activités extrabudgétaires, de sorte que le solde du Fonds d'affectation spéciale serait nettement inférieur.
190. Les Signataires ont pris note du rapport.

Point 14.2 de l'ordre du jour : Budget proposé pour la période triennale 2023-2025

191. Le Secrétariat a présenté le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.14.2](#), intitulé « Budget proposé pour la période triennale 2023-2025 », contenant trois scénarios budgétaires en vue de fournir des ressources adéquates et prévisibles pour le MdE Requins et des propositions destinées à garantir la sécurité financière du Secrétariat. Ce document était accompagné de cinq annexes, contenant trois scénarios budgétaires (0, 1 et 2), les contributions annuelles indicatives des Signataires et un mandat révisé pour le Fonds d'affectation spéciale.
192. Le Président a invité les Signataires à examiner les scénarios budgétaires, en tenant compte des discussions menées au titre des points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour, ainsi qu'à adopter un budget pour la période 2023-2025, le barème indicatif des contributions, proposé à l'annexe 4, de même que le mandat révisé pour le Fonds d'affectation spéciale, présenté à l'annexe 5, et à demander à la Directrice exécutive du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) de proroger le Fonds d'affectation spéciale pour une nouvelle période de trois ans.
193. Il a été convenu qu'il était nécessaire d'examiner le budget et le Programme de travail ensemble, ces documents étant interconnectés. Les Signataires et les Observateurs se sont donc réunis au sein d'un groupe de travail afin de réfléchir sur le budget ainsi que d'examiner et d'approuver les activités prévues dans le Programme de travail.
194. Le dernier jour de la MOS4, la proposition de budget a été examinée en plénière. Le Secrétariat a présenté le budget et le Président a invité l'assemblée à présenter commentaires et questions.
195. Les États-Unis ont dit soutenir en principe le scénario 2, avec un administrateur de niveau P3 accompagné d'un assistant administratif de niveau G5. Les États-Unis notent que les contributions volontaires étaient toujours insuffisantes, et se demandent si les Signataires qui avaient affecté des fonds à des projets spécifiques pourraient contribuer au budget de base.
196. L'Allemagne a également exprimé son soutien au scénario 2. Malheureusement, l'Allemagne a déclaré qu'elle ne pouvait, comme par le passé, apporter son soutien que des contributions budgétaires complémentaires, affectées à des projets spécifiques, et non contribuer au budget de base.
197. L'Union européenne et la France ont soutenu le scénario 0, avec un poste P3 à temps plein et un contractant en 2024 et 2025.
198. L'Australie a affiché son soutien au scénario 2 et a remercié le Gouvernement allemand pour le soutien qu'il avait apporté au Secrétariat jusqu'à présent, tout en se disant préoccupée par le manque de financement actuel. Le pays a préconisé l'application de l'approche de l'échelle des contributions de l'ONU pour répartir les contributions volontaires des Signataires du MdE Requins. L'Australie n'avait pas pu s'engager à verser des fonds pendant toute la période triennale, mais elle avait pu promettre, pour l'exercice financier en cours, une contribution volontaire de 160 000 AUD, dont la moitié serait affectée au financement de base et l'autre moitié resterait disponible pour la réalisation des projets, selon les priorités fixées pour l'Océanie.

199. Le Royaume-Uni a soutenu le scénario 2 et s'est engagé à verser 60 000 livres sterling pour le budget de base. L'Arabie Saoudite, le Costa Rica et l'Équateur ont également soutenu le scénario 2.
200. Monaco a exprimé son soutien au scénario 2, mais a réitéré la question de son financement. La Principauté n'a pas pu confirmer sa contribution au budget de base, mais a noté qu'il avait financé des activités spécifiques dans le passé.
201. L'Union européenne, souhaitant aller de l'avant, a déclaré qu'elle ne s'opposerait pas à la mise en œuvre du scénario 2. La France et le Sénégal ont déclaré qu'ils soutenaient le scénario 0, mais qu'ils ne s'opposeraient pas au scénario 2, qui a été soutenu par la majorité des signataires de la réunion, afin de ne pas bloquer les discussions sur le budget. Le Président s'est félicité de l'accord sur le scénario 2.
202. Le Secrétariat a évoqué l'annexe 5 du document, le projet de mandat pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale, qu'il convenait d'élargir, et a souligné les modifications apportées au document original. Les Signataires sont invités à examiner ces modifications et à adopter le mandat.
203. Le débat s'est concentré sur les révisions concernant la facturation au paragraphe 12 du document.
204. Les États-Unis ont demandé des éclaircissements pour savoir si la facturation ferait l'objet d'une option de participation plutôt que d'une option de non-participation. Le Secrétariat a expliqué que chaque Signataire pourrait indiquer la manière dont il souhaitait être facturé, mais que l'envoi par défaut des factures constituait une méthode de travail plus efficace. Le Secrétariat a rappelé que tout Signataire pourrait informer le Secrétariat s'il souhaitait adopter une méthode différente ou modifier le montant des factures, le budget étant volontaire et ces factures n'étant donc pas obligatoires.
205. Les États-Unis ont approuvé cette réponse et proposé une modification pour préciser que les Signataires recevraient une facture sauf indication contraire, ce qui a été accepté.
206. Le Sénégal a expliqué que la charge serait lourde pour certains Signataires s'ils ne pouvaient pas communiquer au Secrétariat le département concerné et le montant à facturer.
207. Le Secrétariat a ensuite présenté le « Barème des contributions indicatives » figurant à l'annexe 4 du document, et a attiré l'attention sur la colonne du scénario 2, qu'il avait été convenu précédemment.
208. Les États-Unis ont indiqué qu'ils espéraient maintenir leurs contributions volontaires au niveau actuel, mais le montant qu'ils pourraient verser dépendrait de la disponibilité des fonds alloués par le Congrès ; ils ont donc précisé qu'ils pourraient ne pas être en mesure de payer le montant indicatif. Le Signataire a noté également que les États-Unis avaient contribué à hauteur de près de 1 000 000 USD au MdE Requins.
209. Le Sénégal a fait remarquer que le paiement par virement bancaire était compliqué, car les frais étaient élevés, et a demandé s'il existait un autre moyen de paiement. Le Secrétariat a expliqué qu'il s'agissait malheureusement du seul moyen possible, mais a invité le Sénégal à en discuter davantage avec le Secrétariat.

210. Le Président a conclu ce point de l'ordre du jour en résumant que les Signataires avaient accepté le scénario budgétaire 2 pour la période triennale 2023-2025 ainsi que le barème indicatif des contributions et le mandat révisé pour le Fonds d'affectation spéciale, et qu'ils avaient demandé à la Directrice exécutive du PNUE de proroger le Fonds d'affectation spéciale pour trois années supplémentaires (voir [CMS/Sharks/MOS4/Outcome 4.6](#)).

Point 15 de l'ordre du jour : Date et lieu de la prochaine réunion

211. Le Secrétariat a proposé que la MOS5 ait lieu à la fin de l'année 2025 et a sollicité des offres pour l'organisation de cette réunion.

212. Le Kenya a remercié le Secrétariat pour la bonne organisation de la réunion et a proposé d'accueillir la MOS5 au Pride Inn Paradise Beach Resort, à Mombasa, accompagnant sa proposition d'une vidéo présentant le lieu. Cette offre a été acceptée.

Point 16 de l'ordre du jour : Questions diverses

213. Aucune autre question n'a été soulevée.

Point 17 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

Après les remarques finales du Président et du Secrétariat et les remerciements d'usage à toutes les personnes qui avaient contribué au succès de l'organisation et du déroulement de la réunion, les travaux ont été déclarés clos.

ANNEXE 1

Allocution d'ouverture de Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutive de la CMS

Merci, Monsieur le Président.

Je suis ravie de vous accueillir à Bonn pour cette quatrième Réunion des Signataires du Mémorandum d'entente sur la conservation des requins migrateurs. Je tiens tout particulièrement à souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur de la Côte d'Ivoire. Bienvenue.

Le campus de l'ONU à Bonn héberge le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices et d'un bon nombre de ses accords spécialisés et Mémorandums d'entente, y compris le MdE Requins.

La CMS est le seul accord mondial juridiquement contraignant qui traite de la conservation et de l'exploitation durable des espèces migratrices. L'objectif principal de cet instrument est de rassembler les pays afin de trouver des solutions aux défis communs en matière de conservation de ces espèces uniques.

Le MdE Requins, modèle d'efficacité parmi les instruments spécialisés élaborés dans le cadre de la Convention, a été spécifiquement conçu dans le but d'améliorer la conservation d'un groupe d'espèces particulier. Établi en 2010, ce Mémorandum d'entente est le seul cadre mondial existant pour la conservation des requins. Il est encore relativement nouveau et continue de se développer, comptant actuellement 49 Signataires et 16 Partenaires coopérants. Je tiens à encourager vivement d'autres pays à en devenir Signataires, s'ils ont des raisons de le faire en tant qu'États de l'aire de répartition des espèces concernées.

Depuis sa création, le MdE Requins s'est placé aux avant-postes de l'action mondiale visant à améliorer l'état de conservation de 37 espèces de requins migrateurs, du requin-baleine aux raies mobulidées en passant par les requins-marteaux, couvrant aussi bien des espèces largement protégées que des espèces exploitées à des fins commerciales. Cet instrument est véritablement unique dans la façon dont il coordonne les initiatives de conservation ainsi que les efforts renforcés des pays qui exercent leur juridiction sur l'aire de répartition des populations de requins répertoriées. Il concerne également les pays dont les navires battant leur pavillon participent, en dehors des limites de leur juridiction nationale, à des activités susceptibles d'avoir une incidence sur ces populations. Le MdE a par ailleurs établi une base scientifique solide, grâce à son Comité consultatif fort et dévoué et grâce aux partenariats efficaces qu'il a construits avec le Groupe de spécialistes des requins de l'UICN et d'autres Partenaires coopérants au fil des ans. - Je souhaite remercier les membres de ce Comité pour leur travail.

Malheureusement, comme vous le savez certainement, la tâche qu'il nous faut accomplir est colossale. Les requins et les raies sont confrontés à une crise sans précédent. En examinant l'état de conservation des espèces migratrices, vous constaterez que les groupes taxonomiques les plus menacés sont, de loin, les requins et les raies. En effet, d'après la dernière évaluation de la liste rouge de l'UICN, plus d'un tiers des requins et des raies sont menacés d'extinction. On estime que l'abondance mondiale des requins et des raies océaniques a diminué de plus de 70 % au cours des 50 dernières années.

La CMS prépare actuellement le tout premier rapport sur l'état des espèces migratrices, que nous présenterons lors de notre COP14 en octobre prochain, en Ouzbékistan. J'espère que vous serez

nombreuses et nombreux à y participer. Dans ce cadre, nous étudierons toutes les espèces migratrices, et pas seulement celles figurant aux Annexes I et II de la Convention, à partir des données disponibles. Nous avons procédé à un examen approfondi des espèces inscrites à l'Annexe II, qui peuvent être légalement capturées et parmi lesquelles figurent de nombreux requins et raies, afin de déterminer si elles pourraient bénéficier de mesures de conservation supplémentaires. Pour la totalité des requins et des raies inscrits à l'Annexe II, il a été jugé hautement ou très hautement prioritaire d'adopter des mesures de conservation supplémentaires et d'accorder une attention particulière à ces espèces. Le graphique qui illustre cette évaluation est frappant, étant donné que les requins et les raies, bien plus que les autres groupes de taxons, sont présentés dans des nuances de rouge et d'orange.

Nous savons également que la surpêche est clairement la principale menace qui pèse sur ces espèces, qu'il s'agisse de prises intentionnelles, illégales ou non durables, ou de prises accessoires involontaires. Nous tirons la sonnette d'alarme à ce sujet depuis bien longtemps et il est temps de progresser concrètement – et le MdE Requins est l'instance idéale pour y parvenir. J'attends avec grande impatience les résultats de nos discussions constructives sur les actions envisageables, y compris pour sensibiliser le monde entier à la situation, et y compris en ce qui concerne les modalités techniques de ces solutions.

Bien que l'ordre du jour de cette réunion comporte de nombreuses questions importantes, l'initiative AIRR est particulièrement intéressante : il s'agit de l'initiative du Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN visant à recenser les aires importantes pour les requins et les raies inscrits sur la liste du MdE.

Le projet AIRR est un outil qui permettra d'identifier les aires critiques pour les espèces de requins répertoriées et de formuler des recommandations pour mener des actions de conservation ciblées dans ces aires. Il arrive à point nommé, car il pourrait contribuer à la réalisation de l'objectif « 30 par 30 » adopté au sein du Cadre mondial de la biodiversité.

Parmi les sujets d'intérêt figure également la proposition d'inscrire à l'Annexe 1 le Requin-hâ, une espèce en danger critique d'extinction. Ce sont là des exemples parmi de nombreux autres sujets politiques et techniques qui visent tous à améliorer l'état de conservation des requins couverts par le MdE.

Je souhaite attirer votre attention sur un point particulièrement important de l'ordre du jour : le budget. Le Secrétariat du MdE Requins est composé d'une seule personne, qui a accompli un travail extraordinaire pour épauler les multiples activités de notre MdE – l'organisation de cette réunion et la préparation des nombreux documents de grande qualité qui vous sont présentés en sont des exemples notables. Il est toutefois nécessaire de relever le niveau P2 de ce poste, conformément aux pratiques de l'ONU et aux conclusions d'un consultant indépendant, qui a examiné les postes au sein de la famille CMS. Nous avons intégré cet ajustement dans le budget, que je vous demande de bien vouloir soutenir.

Par ailleurs, le budget du MdE Requins est financé par des contributions purement volontaires, qui n'ont été généreusement fournies que par un nombre très restreint de Signataires. Cette situation complique grandement la gestion du Secrétariat, et j'invite instamment chaque Signataire à fournir des contributions financières pour appuyer notre travail. C'est là notre rôle, au Secrétariat de la CMS. Même modestes, ces contributions font une énorme différence. Avec un peu d'argent, nous accomplissons de grandes choses, je vous l'assure – Melanie et moi-même y dédions notre temps de travail, qui n'est pas comptabilisé dans votre budget. J'aimerais également vous inviter à réfléchir à la manière dont vous pourriez contribuer à asseoir le

Secrétariat sur des bases plus solides, de sorte que nous n'ayons pas à nous inquiéter chaque jour de savoir si nous disposons ou non des fonds nécessaires.

Je voudrais enfin remercier sincèrement les Signataires qui ont apporté des fonds et ceux qui ont soutenu autrement le fonctionnement et la mise en œuvre du MdE Requins au cours des trois dernières années, ainsi que les nombreux bénévoles qui ont offert leur temps et leur expertise à ce MdE.

Je tiens par ailleurs à remercier notre dépositaire, le Gouvernement allemand, et le Ministère allemand de l'environnement (BMUV) pour les interprètes mis à disposition pour la MOS4 ainsi que pour l'aimable invitation à la réception de ce soir.

Avant de conclure, je souhaite aussi remercier sincèrement l'équipe du Secrétariat pour l'organisation exemplaire de cette réunion. Je tiens à remercier tout particulièrement Mme Andrea Pauly, cœur battant du Secrétariat du MdE Requins, qui a travaillé pendant des mois pour nous réunir ici et maintenant, mais aussi Mme Melanie Virtue, pour son leadership et ses conseils, ainsi que toute notre merveilleuse équipe en charge des services de conférence.

Pour finir, je vous remercie, toutes et tous, pour votre dévouement et votre engagement en faveur du MdE Requins, et je vous remercie d'avoir fait le déplacement jusqu'à Bonn, malgré les difficultés, afin de participer à cette réunion. J'attends avec impatience les conclusions de vos délibérations. J'encourage la tenue de débats parallèles et je suis juste là, dans le grand bâtiment de l'autre côté de la rue, pour discuter si nous en avons l'occasion. En attendant de découvrir les résultats de cette réunion, je vous souhaite, à toutes et tous, une réunion productive et captivante.

ANNEXE 2**LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS /LISTA DE PARTICIPANTES****Participation en ligne***Signatory Range States / États de l'aire de repartition signataires / Estados del área de distribución signatarios**

Country / Pays / País	Name / Nom / Nombre	Institution / Institution / Institución	Email
Australia	GIDDING-REEVE, Lesley	Australian Government Department of the Environment and Energy, Director	lesley.gidding-reeve[a]environment.gov.au
	* EASTON, Ariane	Department of Climate Change, Energy, the Environment and Water	ariane.easton[a]dcceew.gov.au
	* HULME, Alex	Department of Climate Change, Energy, the Environment and Water / Assistant Director	alex.hulme[a]dcceew.gov.au
Brazil	FERREIRA MAGRINI, Flávia	Brazilian Embassy in Berlin	flavia.magrini[a]itamaraty.gov.br
Colombia	* REYES VARGAS, Catalina	Ministerio de Ambiente y Desarrollo Sostenible	lcreyesV[a]minambiente.gov.co
	* LÓPEZ, Carmen	Ministerio de Ambiente y Desarrollo Sostenible	calopezanaya[a]minambiente.gov.co
Comoros	SOULE, Hamidou	Direction Générale de l'environnement Point focal national	soulehamidou[a]yahoo.fr
Costa Rica	CUZA JONES, Gina Giselle	Sistema Nacional de Áreas de Conservación SINAC-MINAE Ministerio de Ambiente y Energía	gina.cuza[a]sinac.go.cr
Côte d'Ivoire	N'DA, Kognan Degrace	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable / Direction de l'Écologie et de la Protection de la Nature Point Focal National CMS	ndakognan[a]yahoo.fr
	KOTCHI, Serge	Ambassade de la République de Côte d'Ivoire	constchy[a]yahoo.fr
	MANGOU, Philippe	Ambassade de la République de Côte d'Ivoire	premier.conseiller[a]ambaci.de

Country / Pays / País	Name / Nom / Nombre	Institution / Institution / Institución	Email
Ecuador	HERRERA CABRERA, Marco Antonio	Instituto Público de Investigación De Acuicultura Y Pesca, Investigador Agregado	mherrera[a]institutopesca.gob.ec
	LADINES, Beatriz	Ministerio del Ambiente, Agua y Transición Ecológica. Administradora de Área Protegida	beatriz.ladines[a]ambiente.gob.ec
Egypt	SALEM, Mohamed Salem Abdelrahman	Ministry of Environment of Egypt Head of the Nature Conservation Sector	mohammedsalem[a]hotmail.com
European Union	HOWARD, Séamus	EUROPEAN COMMISSION - DG MARE International Relations Officer	seamus.howard[a]ec.europa.eu
	ROUSSEVA, Antonina	Council of the European Union Political Administrator	antonina.rousseva[a]consilium.europa.eu
	VALLETTA, Marco	EUROPEAN COMMISSION - DG MARE International policy officer - Alternate Head of EU Delegation	marco.valletta[a]ec.europa.eu
France	CORBEAU, Clémence	Ministère de la transition écologique. Chargée de mission Gestion de crises environnementales (dont POLMAR), protection des élasbranches et des amphihalins	clemence.corbeau[a]developpement-durable.gouv.fr
Germany	FRIEDRICH, Jürgen	Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation, Nuclear Safety and Consumer Protection International Species Conservation	juergen.friedrich[a]bmuv.bund.de
	GEWERT, Berit	Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation, Nuclear Safety and Consumer Protection	berit.gewert[a]bmuv.bund.de
	KAMMER, Andy	Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation, Nuclear Safety and Consumer Protection	andy.kammer[a]bmu.bund.de
	PILZ, Christiane	Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft	christiane.pilz[a]BMEL.Bund.de
	SCHABER, Matthias	Federal Ministry of Food and Agriculture/Thünen-Institute of Sea Fisheries, Fisheries Biologist/Scientist	matthias.schaber[a]thuenen.de

Country / Pays / País	Name / Nom / Nombre	Institution / Institution / Institución	Email
	* WIIK, Astrid	Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation, Nuclear Safety and Consumer Protection	astrid.wiik[a]bmuv.bund.de
Guinea	KEITA, Kerfalla	Ministère de l'environnement et du développement durable, Chef de section planification à l'office guinéen des parcs et réserves de faune	kkkeita[a]yahoo.com
Kenya	OMAR, Mohamed (Chair)	Kenya Wildlife Service Principal Research Scientist - Marine and Coastal Ecosystems	msaid26474[a]gmail.com
	MUITA, Lucy	Kenya Wildlife Service Multilateral Environmental Agreements Assistant Director	lmuita[a]kws.go.ke
	MUSEIYA, Silvia	Ministry of Tourism, Wildlife and Heritage State Department for Wildlife, Principal Secretary	pswildlife2018[a]gmail.com
	NYAMBUGA, Gideon	Ministry of Tourism, Wildlife & Heritage Wildlife Conservation, Senior Wildlife Officer	nyambugagideon[a]gmail.com
Madagascar	SOLONOMENJANAHARY, Jadyde Simonide	Ministry of Environment and Sustainable Development	jadydesolo[a]yahoo.fr
Mauritania	* OULD KHOUNA MEKIYOUN, Mohamed Elhacene	Ministere de l'Environnement et du Développement Durable	madou.mr[a]gmail.com
Monaco	IMPAGLIAZZO, Céline	Ministry of Foreign Affairs and Coopération, Head of Division	cimpagliazzo[a]gouv.mc
Netherlands	SVOBODA, Anne-Marie	Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, Senior Policy Officer	a.m.svoboda[a]minlnv.nl
New Zealand	* PULOKA, Charity	Fisheries New Zealand / Fisheries Analyst	charity.puloka[a]mpi.govt.nz
Portugal	DUARTE, Márcio	ICNF / DAN, Environmental Officer	marcio.duarte[a]icnf.pt
	LOUREIRO, João	ICNF, I.P., Ministry of Environment and Climate Action, National Coordination of Preventive Surveillance and Inspection (UCNVPF), Institute of Nature Conservation and Forests (ICNF), Head of Unit	joao.loureiro[a]icnf.pt

Country / Pays / País	Name / Nom / Nombre	Institution / Institution / Institución	Email
Samoa	FAILLAGI, Afele	Ministry of Natural Resources and Environment, Assistant Chief Executive Officer	afele.faiilag[a]mnre.gov.ws
Saudi Arabia	ALHARTHI, Ibrahim	Researcher at Marine & Coastal Wildlife Conservation	i.alharthi[a]ncw.gov.sa
	AL-MUBARAK, Zuhair	Researcher	z.almubarak[a]ncw.gov.sa
	ALQAHTANI, Tareq	Saudi Wildlife Authority	t.alqahtani[a]ncw.gov.sa
Senegal	DIOUCK, Djibril	DIRECTION DES PARCS NATIONAUX / SENEGAL. Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature	djibrildiouck[a]hotmail.com
	* ALI, Mohamud Hassan	Federal Ministry of Fisheries and Marine Resources, Department of Coastal Environment, Head of Coastal and Marine Biodiversity	mohamudboya[a]gmail.com
Sweden	ADRIAENSSENS, Bart	Swedish Agency for Marine and Water Management. Unit for Fisheries Policy Senior Analyst	bart.adriaenssens[a]havochvatten.se
	ARRHENIUS, Fredrik	Department for Rural Affairs, Division for Fisheries, Game Management and Reindeer Husbandry, Desk Officer	fredrik.arrhenius[a]regeringskansliet.se
	DAHLSTRÖM, Marie		marie.dahlstrom[a]gov.se
	VIKER, Susanne	Swedish Agency for Marine and Water Management, Senior Analyst	susanne.viker[a]havochvatten.se
Togo	TCHEGRE, Akondo	Direction des Ressources Forestières (DRF). Ministère de l'Environnement (MERF)	akondotchedre[a]yahoo.fr
United Arab Emirates	* ALSHEHHI, Rumaitha	Fisheries Sustainability Department Research Assistant	raalshehhi[a]moccae.gov.ae
United Kingdom	BELL, Catherine	Defra, Head of Marine Species Conservation	catherine.bell[a]defra.gov.uk
	TURTLE, Lara	Defra, Senior Policy Advisor - Marine Species Conservation	lara.turtle[a]defra.gov.uk

Country / Pays / País	Name / Nom / Nombre	Institution / Institution / Institución	Email
United States	BERTZ, Christine	U.S. Department of State / Office of Marine Conservation, AAAS Science & Technology Policy Fellow	bertzca[a]state.gov
	* KELLER, Bryan	NOAA Fisheries - International Affairs, Trade, and Commerce, Foreign Affairs Specialist	bryan.keller[a]noaa.gov
	* MADAD, Mahvish	U.S. Department of State / Office of the Legal Advisor, Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs, Attorney Advisor	madadmz[a]state.gov
	MCCARTY, Cheri	National Marine Fisheries Service, Office of International Affairs, Trade, and Commerce, Senior Foreign Affairs Specialist	cheri.mccarty[a]noaa.gov
Vanuatu	HAM, Jayven	Vanuatu Government, Department of Fisheries Principal Research officer	jayven04[a]gmail.com

OBSERVERS / OBSERVATEURS / OBSERVADORES

NON-SIGNATORY RANGE STATES / ÉTATS DE L'AIRES DE REPARTITION NON-SIGNATAIRES / ESTADOS DEL ÁREA DE DISTRIBUCIÓN NO SIGNATARIOS

Country / Pays / País	Name / Nom / Nombre	Institution / Institution / Institución	Email
Canada	* BENCHETRIT, Jose	Fisheries and Oceans Canada / Senior Policy Advisor	Jose.Benchetrit[a]dfo-mpo.gc.ca
Croatia	* VUKOV, Ivana	Ministry of Agriculture, Directorate of Fisheries / Head of Unit for Data Collection Programme in Fisheries	ivana.vukov[a]mps.hr
Malta	* PISANI, Luca	Fisheries Research Unit / Principal Scientific Officer	luca.pisani[a]gov.mt

ADVISORY COMMITTEE MEMBERS / MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF / MIEMBROS DEL COMITE ASESOR

Region / Région / Región	Name / Nom / Nombre	Institution / Institution / Institución	Email
Asia	JABADO, Rima	IUCN SSC SSG, Elasmobranch Project Chair of IUCN SSC Shark Specialist Group, CMS COP Appointed Councillor for Marine Fish	rimajabado[a]hotmail.com
Europe	ELLIS, Jim (Vice-chair)	Centre for the Environment, Director of CEFAS' Fisheries International Centre of Excellence	jim.ellis[a]cefas.gov.uk
North America	CARLSON, John (Chair)	National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) Fisheries Service Research Biologist	john.carlson[a]noaa.gov
South and Central America & Caribbean	POLO, Carlos	Universidad Jorge Tadeo Lozano Senior Researcher	carlosj.polos[a]utadeo.edu.co
Invited Expert	POZO MONTORO, María		mponzo-montoro[a]outlook.com

COOPERATING PARTNERS / PARTENAIRES OPÉRATIONNELS / SOCIOS COLABORADORES

Institution / Institution / Institución	Name / Nom / Nombre	Email
Defenders of Wildlife	GOYENCHEA, Alejandra	agoyenechea[a]defenders.org
Humane Society International	CHLEBECK, Lawrence	lchlebeck[a]hsi.org.au
International Fund for Animal Welfare (IFAW)	SLEE, Barbara	bslee[a]ifaw.org
	EISSA DARWICH, Akram	adarwich[a]ifaw.org
Save Our Seas Foundation	FOWLER, Sarah	sarah[a]saveourseas.com
Shark Advocates International	FORDHAM, Sonja	sonja[a]sharkadvocates.org
The Shark Trust	HOOD, Ali	ali[a]sharktrust.org
World Wide Fund For Nature (WWF) International	NIEDERMUELLER, Simone	sn[a]wwf.at

INTER-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS (IGOs) / ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES / ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

Institution / Institution / Institución	Name / Nom / Nombre	Email
Secretariat of the South Pacific Regional Environmental Programme (SPREP)	BAIRD, Karen	karenb[a]sprep.org

NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS (NGOs) / ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES / ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES

Institution / Institution / Institución	Name / Nom / Nombre	Email
International Union for Conservation of Nature – Species Survival Commission - Shark Specialist Group (IUCN SSC SSG)	CHARLES, Ryan	ryancharlescareer[a]gmail.com
Dutch Elasmobranch Society	* WALKER, Patricia	walker[a]elasmobranch.nl
Law of the Wild	PRUETT, Catherine	catherine[a]lawofthewild.org
	SOMMERMEYER, Brett	brett[a]lawofthewild.org
Sharkproject International	ZIEGLER, Iris M.	i.ziegler[a]sharkproject.org
Zoologischen Forschungsmuseums Alexander Koenig - Angelshark Project	* MEYERS, Eva	e.k.m.meyers[a]gmail.com

SHARKS MOU SECRETARIAT / SÉCRETARIAT Mde SUR LES REQUINS MIGRATEURS / SECRETARÍA Mde TIBURONES MIGRATORIOS

Name / Nom / Nombre	Position / Poste / Puesto	Email
PAULY, Andrea	Sharks MOU Coordinator	andrea.pauly[a]un.org
WOOD, Fenella	Individual Contractor	fenella.wood[a]cms.int

CMS SECRETARIAT / SÉCRETARIAT CMS / SECRETARÍA CMS

Name / Nom / Nombre	Position / Poste / Puesto	Email
VIRTUE, Melanie	Head of Aquatic Species Team	melanie.virtue[a]un.org
FRISCH-NWAKANMA, Heidrun	IOSEA Marine Turtle MOU Coordinator	heidrun.frisch-nwakanma[a]un.org
RENELL, Jenny	ASCOBANS Coordinator	jenny.renell[a]un.org

LINDBERG-RONCARI, Tine	Team Assistant	tine.lindberg-roncari1[a]un.org
OLUNGA, Mercy	Finance Assistant	mercy.olunga[a]un.org
REINARTZ, Bettina	Administrative Assistant	bettina.reinartz[a]un.org
BRUECKNER, Catherine	Team Assistant	catherine.brueckner[a]un.org
CANCINO, Ximena	Team Assistant	ximena.cancino[a]un.org
JAKUTTEK, Melanie	Team Assistant	melanie.jakuttek1[a]un.org
* GARCÍA, Ana Berta	Support Consultant to Aquatic Species Team	anaberta.garcia[a]cms.int

REPORT WRITER / RÉDACTEUR DE RAPPORT / REDACTOR DE INFORME

Name / Nom / Nombre	Email
* GORDON, Leonie	leoniegordon[a]gmail.com

INTEPRETERS / INTERPRÉTEURS / INTÉRPRETES

Name / Nom / Nombre	Email
DE CHAVARRÍA, Inés	dechava[a]gmx.de
JAECK, Sabine	sabine.jaeck[a]bmuv.bund.de
KLAPPROTH, Britta	mail[a]dolmetschteam.de
PUHLMANN, Viviana	v.puhlmann[a]aiic.net
SCHNEIDER, Sebastian	sebastian.schneider[a]bmuv.bund.de
SCHUELER, Ingeborg	mail[a]ingeborgschueler.de